

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES des groupes de producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec

Janvier-février 2024



VEAU  
d'embouche



VEAU  
de grain



VEAU  
de lait



BOVIN DE RÉFORME  
et veau laitier



BOUVILLON  
d'abattage

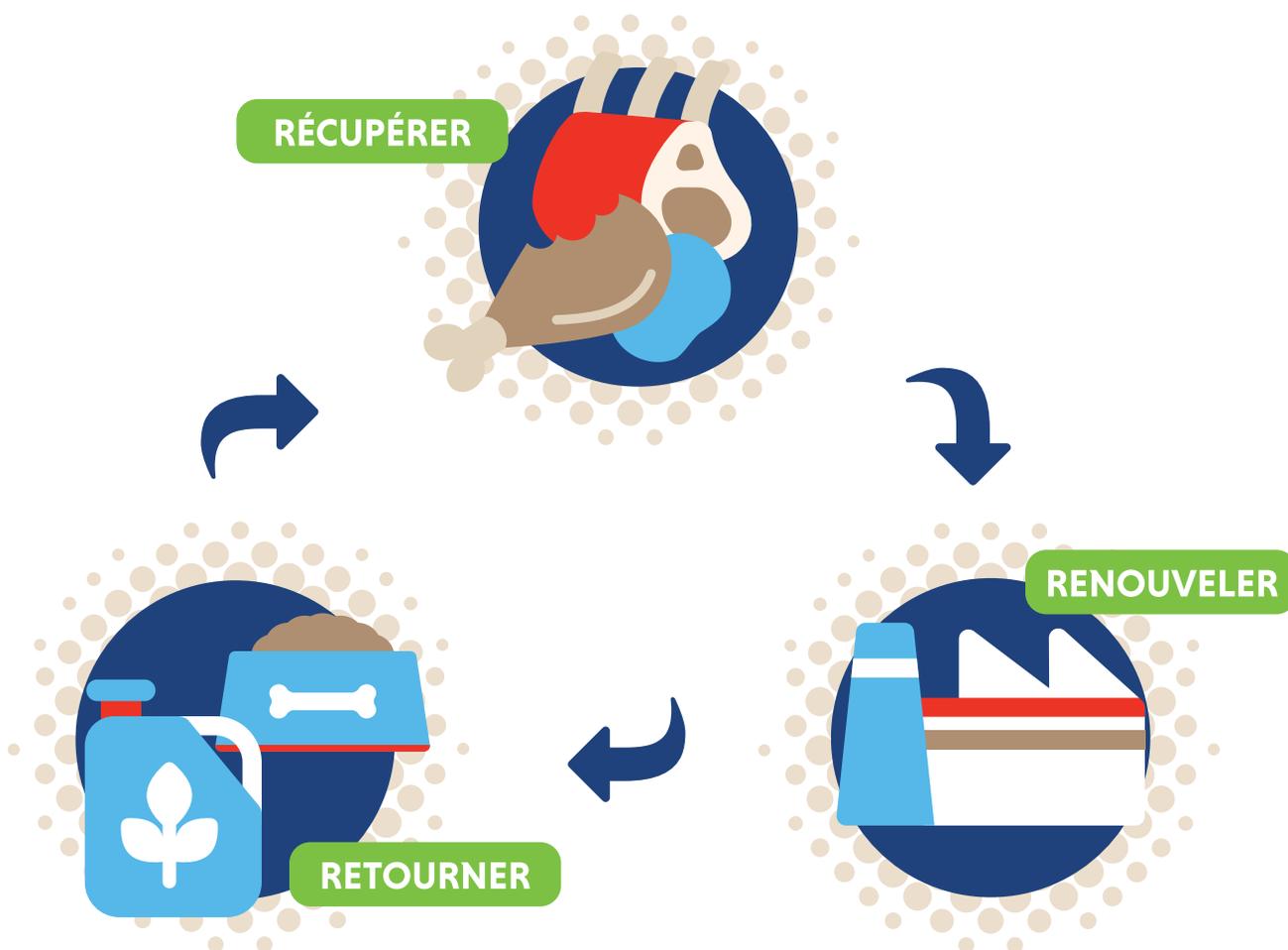
Les Producteurs  
de bovins du  
Québec

[bovin.qc.ca](http://bovin.qc.ca)



# Fiers de tout transformer

Chaque jour, grâce à Sanimax, rien ne se perd, rien ne se crée, **tout se transforme.**



- **Deux millions de tonnes** de résidus organiques revalorisés annuellement

- **17 sites** de transformation modernes
- **2500** employés en Amérique

# TABLE DES MATIÈRES

## SECTION 1

### ACTIVITÉS EN 2023

|                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. MARCHÉS</b>                                           | <b>5</b>  |
| <b>2. SÉCURITÉ DU REVENU</b>                                | <b>6</b>  |
| <b>3. RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <b>6</b>  |
| <b>4. AFFAIRES CANADIENNES</b>                              | <b>7</b>  |
| <b>5. BIEN-ÊTRE ANIMAL ET ENVIRONNEMENT</b>                 | <b>7</b>  |
| <b>6. PROGRAMMES QUALITÉ ET PROGRAMME BŒUF DURABLE</b>      | <b>8</b>  |
| <b>7. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE</b>                    | <b>9</b>  |
| <b>8. PROMOTION - CERTIFICATION BŒUF DU QUÉBEC</b>          | <b>9</b>  |
| <b>9. PROJETS DE RECHERCHE</b>                              | <b>10</b> |
| <b>10. GESTION INTERNE</b>                                  | <b>10</b> |

## SECTION 2

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT</b> | <b>12</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|

## SECTION 3

### ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2023

|                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE</b>                                     | <b>18</b> |
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE</b>                                | <b>27</b> |
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN – SECTION COMMUNE</b> | <b>32</b> |
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT</b>                                        | <b>35</b> |
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN</b>                                       | <b>38</b> |
| <b>ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS</b>                  | <b>42</b> |

# SECTION 1

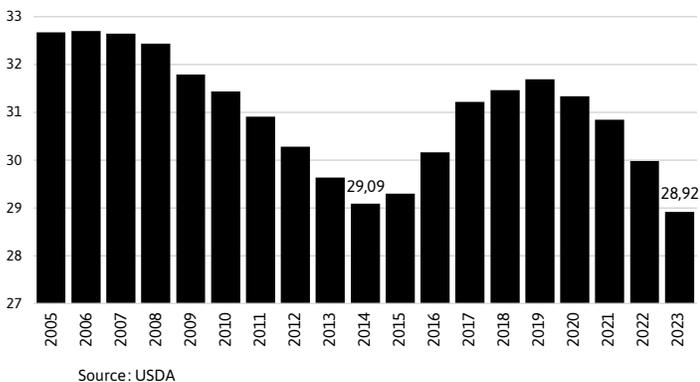
## ACTIVITÉS EN 2023



## 1. MARCHÉS

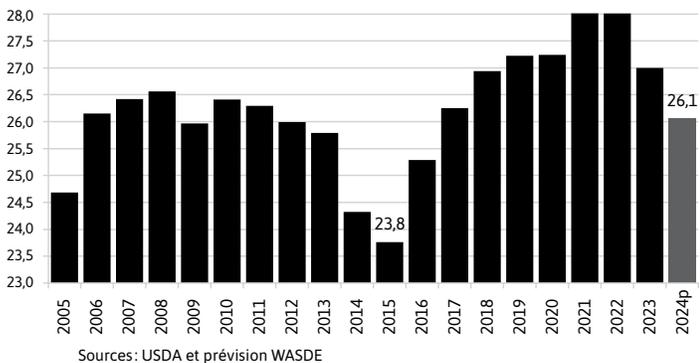
Le cheptel bovin nord-américain est dans une phase de contraction depuis 2019. Les épisodes de sécheresse qui persistent depuis 2020 ont forcé les producteurs à réduire la taille de leurs troupeaux bien au-delà des prévisions. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le cheptel vache-veau aux États-Unis est estimé à 28,9 millions de têtes, soit 2,8 millions de moins qu'en 2019, selon les statistiques du Département américain de l'agriculture (USDA). C'est le niveau le plus bas signalé par l'institution depuis 1962. Le constat est similaire au Canada. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Statistique Canada recensait 3,5 millions de vaches de boucherie en inventaire, soit une baisse de 2 % par rapport à 2022 et de 5 % par rapport à 2019.

**Figure 1. Inventaire de vaches de boucherie aux États-Unis (millions de têtes)**



Après trois années de liquidation, la filière commence à subir l'impact de la baisse du cheptel. En 2023, la production de viande bovine a diminué de 5 % aux États-Unis et au Canada par rapport à 2022. La baisse de la production se poursuivra en 2024. La production de viande bovine aux États-Unis devrait avoisiner 26,1 milliards de livres en 2024, soit une diminution de 3 % par rapport à 2023.

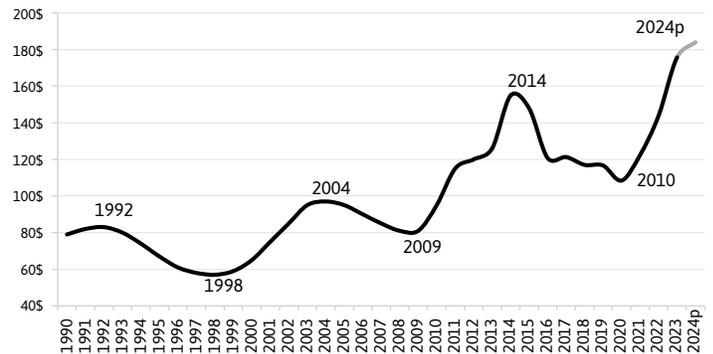
**Figure 2. Production de viande bovine aux États-Unis (milliard de livres)**



Malgré l'importante inflation, la demande nord-américaine, particulièrement aux États-Unis, a été remarquable tout au long de l'année écoulée. Les mesures de resserrement économique et le prix élevé des coupes n'ont pas éloigné les consommateurs du bœuf sur les tablettes. Avec une telle demande locale, la chute

des exportations nord-américaines de bovins a eu peu d'impact sur la filière.

**Figure 3. Cycle de prix du bœuf aux États-Unis (\$ US/100 lb)**



L'année écoulée représente la première année de baisse de la production bovine dans le cycle actuel du bœuf. La diminution de la production devrait se poursuivre en 2024 et au-delà. Après trois années de liquidation caractérisées par une abondance de bovins destinés à l'abattage, les usines de transformation font maintenant face à un problème inverse. Leur capacité de transformation dépasse désormais l'offre limitée de bovins pour l'abattage. Les quarts de travail du samedi, autrefois indispensables pour faire face à l'excédent, sont réduits au strict minimum. Pour les producteurs, cette diminution de l'offre a inversé le rapport de force en leur faveur vis-à-vis des abattoirs. La part du producteur dans le prix au détail a donc fortement augmenté, passant de 40 % en 2022 à 48 % en 2023 (USDA).

Pour 2024, l'offre bovine devrait poursuivre sa baisse. La persistance de la sécheresse dans de nombreuses régions rend difficile toute prévision de reconstitution rapide du cheptel. Parallèlement, la demande locale commence à montrer quelques signes d'essoufflement. Les mesures de resserrement économique demeurent en vigueur. L'inflation n'est toujours pas maîtrisée et le taux de chômage commence à grimper. Pour de nombreux analystes, cette hausse du taux de chômage est un signe précurseur d'une récession en 2024. Dans tous les cas, un taux de chômage élevé constitue un très mauvais signal pour la demande domestique locale de bœuf. De plus, le prix élevé des coupes de viande et la force du dollar américain devraient continuer à limiter les exportations. Cependant, la baisse anticipée de la production devrait suffire à compenser tout léger repli de la demande et maintenir le prix des coupes à des niveaux élevés. Le déséquilibre entre l'offre de bovins destinés à l'abattage et la capacité de transformation des usines devraient maintenir le rapport de force en faveur des producteurs. En l'absence de contraintes majeures (climatiques ou fermeture d'abattoirs), les producteurs devraient être en mesure d'aller chercher une plus grande part du dollar du consommateur.

# ACTIVITÉS EN 2023

## 2. SÉCURITÉ DU REVENU

Les programmes de sécurité visent à stabiliser les revenus des entreprises et à aider les producteurs à mieux traverser les creux du marché. Un environnement d'affaires plus stable et prévisible permet aux entreprises de mener leurs activités dans des conditions plus propices à leur développement et d'entraîner des retombées économiques pour l'ensemble du Québec.

### Rappel des acquis en 2023 pour les secteurs sous ASRA

À la demande des PBQ et pour mieux refléter les variations de prix constatées auprès des entreprises, trois nouveaux indices ont été développés par La Financière agricole du Québec (FADQ) dans le cadre de l'indexation finale du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Il s'agit de l'indice pour le travail à forfait, l'indice pour l'entretien des bâtiments et l'indice pour l'entretien et réparation de machinerie et équipement. Ces nouveaux indices s'appliquent aux trois secteurs bovins couverts par le Programme ASRA.

Depuis 2023, l'achat de petits veaux dans le secteur veau de grain est indexé avec le prix des veaux achetés aux encans du Québec et entrés en élevage par les producteurs de veaux de grain admissibles.

### Modifications au Programme ASRA dans le secteur veau d'embouche

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, seules les femelles de reproduction de type boucherie en inventaire, âgées de **22 mois ou plus et de moins de 16 ans**, seront admissibles dans le volume assurable des adhérents. Suivant le retrait des vaches de 16 ans et plus, la taille de la ferme type du modèle en cours passe de 116,2 à 112,7 vaches. Tous les autres paramètres du modèle restent inchangés. **Malgré cette limitation sur l'âge maximal des vaches assurables, tous les veaux, y compris ceux issus de vaches de plus de 16 ans, demeurent admissibles aux trois quarts (75 %) de la compensation totale versée sur les kilogrammes de veaux vendus.**

### Actualisation de la rémunération de l'exploitant

Malgré la concertation de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de l'ensemble des fédérations spécialisées ayant des productions couvertes par le Programme ASRA, les efforts déployés n'ont pas porté fruit dans le dossier de l'actualisation de la rémunération de l'exploitant. Face à cette position de fermeture, les délégués du Congrès de l'UPA 2023 ont demandé de maintenir ce dossier en priorité et de poursuivre les revendications.

Il est important de souligner que l'actualisation de la rémunération de l'exploitant repose sur deux paramètres approuvés par la FADQ :

- Le nombre d'heures travaillées;
- Les heures de gestion.

### Priorités de travail en 2024

Au cours de la prochaine année, les PBQ concentreront leurs efforts sur les dossiers suivants :

- La défense d'un programme de relance de la production de bouvillons d'abattage au Québec auprès du gouvernement provincial;
- La participation au comité de travail sectoriel pour la réalisation de l'étude de coûts de production du secteur veau de grain pour le Programme ASRA;
- La poursuite des réflexions avec la FADQ sur les pistes d'amélioration du Programme ASRA pour les trois produits bovins assurés.

## 3. RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS GOUVERNEMENTALES

En lien avec leur plan de durabilité, les PBQ ont lancé en juin 2023 la plateforme

LESFAITSBOEUF.COM | VEAUFAITS.COM.



Sous la forme de capsules vidéo et de textes éducatifs, le site met de l'avant des arguments positifs sur la production bovine en lien avec différents enjeux environnementaux. Basées sur les plus récentes données scientifiques disponibles, ces informations viennent en appui au message principal : la production bovine au Québec se réalise de la façon la plus durable possible. La campagne de marketing numérique menée afin de promouvoir le site au cours de l'été a rencontré un franc succès auprès du public.

La plateforme LESFAITSBOEUF.COM | VEAUFAITS.COM s'est par ailleurs illustrée en remportant un prix Josée-de-Grandmont dans la catégorie Site web (petite entreprise). Ce projet des PBQ a également reçu une mention spéciale dans la catégorie Meilleur microsite lors du gala Best of CAMA de l'Alliance canadienne d'agromarketing. Ces deux prix ont pour objectif de souligner les meilleurs projets de marketing et de communication au sein de l'industrie agroalimentaire.

Au niveau des relations gouvernementales, les PBQ et l'équipe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ont maintenu des rencontres régulières, une initiative entamée par les deux organisations depuis 2021. Cela permet d'aborder en continu divers dossiers d'importance pour les producteurs de bœufs et de veaux auprès du gouvernement, assurant ainsi des suivis assidus grâce à un dialogue bien établi de part et d'autre.

Au niveau fédéral, les PBQ continuent de siéger à l'Association canadienne des bovins (ACB) qui voit à multiplier les efforts de lobbying auprès du gouvernement canadien sur divers dossiers.

## 4. AFFAIRES CANADIENNES

Les PBQ poursuivent leur implication dans des organisations canadiennes afin d'y exercer leur influence.

Les PBQ siègent au sein des organismes suivants :

- Agricultural Credit Corporation
- Association canadienne des bovins
- Agence canadienne d'identification du bétail
- Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie
- Agence canadienne de classement du bœuf
- Comité national du programme Verified Beef Production Plus
- Beef Cattle Research Council
- Table ronde canadienne sur le bœuf durable
- Table ronde canadienne sur la protéine animale

Par l'entremise des agences de vente des bouvillons d'abattage, des veaux de lait et des veaux de grain, les PBQ siègent également aux organismes suivants :

- Association nationale des engraisseurs de bovins
- Association canadienne du veau

## 5. BIEN-ÊTRE ANIMAL ET ENVIRONNEMENT

### Conditionnement des vaches de réforme et transport

Le règlement sur le transport des animaux, en vigueur depuis février 2020, a eu de nombreuses conséquences sur l'industrie bovine. Parmi les plus touchés, les animaux de réforme se voient en partie privés de l'accès aux encans. En effet, le règlement stipule que les animaux considérés comme fragilisés doivent se rendre directement à leur destination finale et n'ont plus le droit de passer par des points de transit. Les bovins de réforme, étant à leur fin de carrière, sont souvent jugés fragilisés.

Dans le cas d'un animal fragilisé, le producteur a donc deux options, soit conserver son animal jusqu'à ce qu'il se rétablisse ou l'envoyer directement à sa destination finale.

Pour guider le producteur dans sa décision et l'aider à mieux appréhender la réglementation, plusieurs formations et de nombreuses communications ont été diffusées. L'une des formations visait à comprendre comment évaluer l'état de son animal avant de le transporter. Cette formation a été développée en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). De plus, un projet de recherche a été mis en place par les PBQ en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Il a pour but d'établir un portrait de la condition des vaches de réforme au Québec, ainsi que de déterminer des pratiques de régie simples à mettre en place à la ferme pour améliorer la préparation et la valorisation de ces animaux. L'obtention de ces résultats en 2024 permettra d'outiller les producteurs au mieux pour répondre à leurs besoins et faciliter la conformité avec la réglementation.

### Aliments alternatifs

L'autre catégorie d'animaux particulièrement touchés par la réglementation est celle des veaux non sevrés qui ne peuvent être privés d'aliments, d'eau et de repos plus de 12 heures consécutives (avec une tolérance temporaire de 4 heures de dépassement). Si la destination finale est à plus de 12 heures, le transporteur doit s'arrêter et fournir un repos de 8 heures, de l'eau et un aliment aux veaux transportés. Dans le cas d'un veau non sevré, l'aliment doit être du lait de remplacement. Étant donné que cet aliment est sensible et requiert un savoir-faire pour le préparer et le distribuer, la filière s'inquiète des conséquences sur la santé de l'animal d'une telle distribution par les transporteurs.

Ainsi, sur la recommandation du comité de transport des PBQ, un projet de recherche sur un aliment visant à remplacer l'alimentation lactée durant le transport a été développé et est en cours. Le projet a démarré en janvier 2022 et les résultats devraient être obtenus à l'hiver 2024. Son financement provient en partie des secteurs veau de grain, veau de lait et bovin de réforme et veau laitier, avec un soutien financier de l'ACIA.

### Modernisation du REA et implication des PBQ

Le Règlement sur les exploitations agricoles n'a pas changé depuis son adoption en 2002. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec le MAPAQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a décidé de revoir le Règlement en vue de l'adoption d'une nouvelle version en 2025. La révision du règlement vise trois objectifs :

- Améliorer la santé des cours d'eau en milieu agricole en réduisant l'impact du secteur agricole;
- Élargir l'encadrement des rejets issus des secteurs agricoles et aquacoles;
- Accroître l'adhésion et la mobilisation du secteur grâce à une réglementation simplifiée.

Dans un premier temps, le MELCCFP a consulté, au moyen d'un questionnaire en ligne, les différentes organisations touchées par le Règlement afin de définir les défis principaux. Par la suite, le ministère a organisé des ateliers de cocréation au cours desquels ces organisations étaient invitées à se présenter et à échanger sur des thématiques spécifiques du Règlement.

Les PBQ ont participé à la consultation en ligne et aux ateliers de cocréation afin de s'assurer que les points d'intérêt des producteurs, tels que les amas au champ et les enclos d'hivernage, soient maintenus dans le futur règlement.

À la suite de ces échanges, le ministère devrait intégrer à la nouvelle version du règlement les commentaires et les pistes de solution identifiées pendant les ateliers et publier son projet de règlement à l'automne 2024.

# ACTIVITÉS EN 2023

## Programme biodiversité en production bovine

Dans le cadre du Plan d'agriculture durable du gouvernement du Québec, les PBQ ont reçu un soutien financier du MAPAQ par le biais du programme Prime-Vert. Cette aide vise à former et accompagner les producteurs de bovins dans la mise en place de pratiques favorisant un habitat propice à la faune, notamment les oiseaux champêtres et les pollinisateurs, tout en améliorant la biodiversité à la ferme. Jusqu'à présent, 12 formations ou vitrines de démonstration ont été organisées, auxquelles près de 400 personnes ont participé, et trois témoignages vidéo ont été réalisés. Grâce à ce programme, les PBQ prévoient en 2024 la réalisation de sept sessions de formation ou vitrines de démonstration, le lancement de trois vidéos lors d'un panel de producteurs, ainsi que la production de matériel didactique.

## 6. PROGRAMMES QUALITÉ ET PROGRAMME BŒUF DURABLE

### Programme Veau de grain du Québec certifié

Le programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) est obligatoire pour produire et mettre en marché des veaux de grain au Québec. Il intègre le programme Veau vérifié, un programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veaux, ainsi que des exigences supplémentaires sur la sélection des jeunes veaux, le lieu d'élevage, le bien-être animal et l'alimentation des veaux de grain.

En 2023, afin de mettre en valeur le travail et les efforts des producteurs de veaux de grain liés à la certification, des portraits d'entreprises ont été diffusés dans *La Minute bovine* et le cahier *Bovins du Québec*, ainsi que sur la page Web des programmes Veau vérifié et VGQC.

### Programme Veau vérifié

Le programme Veau vérifié couvre la production de veaux de lait. Au 2 novembre 2023, 62 sites étaient exclusivement certifiés Veau vérifié, représentant environ 79 % du volume de production. Par rapport à 2022, neuf sites de moins sont exclusivement certifiés Veau vérifié, car ils se consacrent désormais à la production de veaux de grain en pouponnière, ce qui les a conduits à obtenir également la certification VGQC.

### Programme Verified Beef Production Plus

Le programme Verified Beef Production Plus (VBP+) couvre la production de bouvillons d'abattage et vache-veau. Au 2 novembre 2023, 158 producteurs étaient certifiés VBP+. La certification VBP+ constitue l'un des critères d'admissibilité des bovins au programme Bœuf durable des acheteurs. Pour des statistiques plus détaillées par secteur, rendez-vous aux sections Atelier des producteurs de bouvillons d'abattage et de veaux d'embouche du présent document.

En 2023, l'équipe VBP+ Québec a mis en place plusieurs campagnes de promotion afin de favoriser le recrutement au programme et montrer la valeur ajoutée de devenir une entreprise VBP+. Des portraits de fermes certifiées

ont également été réalisés pour mettre de l'avant les ambassadeurs VBP+. Toutes ces campagnes ont été partagées sur les réseaux sociaux des PBQ et de VBP+, dans *La Minute bovine* et le cahier *Bovins du Québec*, ainsi qu'à travers des activités régionales. Pour ne rien manquer des campagnes VBP+, des activités à venir ou d'autres nouveautés, abonnez-vous à la page Facebook et à la chaîne YouTube des PBQ.

### Nouvelles pages Web

Toujours dans l'objectif de simplifier le processus de certification, les PBQ ont créé deux nouvelles pages Web sur les programmes VGQC, Veau vérifié et VBP+. Ainsi, en un seul clic, les producteurs peuvent télécharger gratuitement tous les documents nécessaires à leur certification et bien plus encore!

Ces pages ont été mises en ligne dans un esprit de transparence envers le public et de valorisation du travail des producteurs de bovins certifiés. Les producteurs non certifiés sont également encouragés à consulter ces pages afin d'avoir accès à une documentation intéressante et à des outils visant à améliorer l'efficacité de leurs entreprises.

VGQC-Veau vérifié



VBP+



### Programme Bœuf durable

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable est responsable d'établir les critères de bœuf durable. Elle a également élaboré le cadre pour la mise en place d'un programme de traçabilité des bovins provenant de fermes certifiées VBP+ afin de garantir un approvisionnement en bœuf durable tout au long de la chaîne de valeur (producteur-naisseur, producteur-finiisseur, abattoir, détaillant, HRI, épicerie) (<https://www.crsbcertified.ca/fr/accueil/>).

Depuis son lancement au Québec en 2021, le programme Bœuf durable a récompensé financièrement 118 producteurs dont les bovins ont été reconnus comme durables.

En 2022, une reconnaissance financière additionnelle liée à la certification a été versée en complément du programme Bœuf durable. De plus, Financement agricole Canada (FAC) a poursuivi son programme d'incitatifs aux pratiques durables pour ses clients admissibles détenant une certification VBP+. Le montant de l'incitatif est calculé selon une certaine proportion des prêts FAC, jusqu'à concurrence d'un versement annuel maximal de 2 000 \$ (<https://www.fcc-fac.ca/fr/financement/agriculture/programme-pratiques-durables.html>).

## 7. COMMUNICATION ET VIE SYNDICALE

### Colloque de l'industrie bovine québécoise

Avec pour thème Durabilité et innovations, le Colloque de l'industrie bovine québécoise était de retour pour une deuxième année en présentiel. Pour 2023, le comité organisateur réunissait des représentants des PBQ, de Montpak International, du Conseil de la transformation alimentaire du Québec et du MAPAQ.

Cet événement a eu lieu le 16 novembre 2023 au Centrexpo Cogeco Drummondville et a attiré un total de 183 participants, parmi lesquels figuraient des producteurs, intervenants, chercheurs, représentants d'abattoirs et détaillants. Il s'agit d'une hausse de l'achalandage de 11 % par rapport à l'année précédente. Les PBQ ont d'ailleurs profité de cette tribune pour annoncer le lancement officiel de la certification Bœuf du Québec, en présence de plusieurs partenaires et médias.

### Production de webinaires

En 2023, les PBQ ont offert aux producteurs de bovins du Québec six webinaires en collaboration avec le programme VBP+. Les sujets traités étaient tous en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des gaz à effet de serre. Les webinaires sont disponibles sur la chaîne YouTube des PBQ. Environ 250 personnes ont assisté en direct aux Mardis webinaire des PBQ.

### Prix de l'intendance environnementale (TESA)

Pour une troisième année consécutive, le Québec a soumis une candidature au Prix de l'intendance environnementale (The Environmental Stewardship Award). Le comité de sélection des PBQ a désigné la Ferme Sage enr. pour représenter la province au niveau national. De son côté, la Ferme Ricard & Ass. (S.E.N.C.) a reçu une mention spéciale des membres du jury. Le prix TESA 2023 a finalement été remporté par Wray Ranch, situé en Alberta.

### Création du Prix INNOVEAU

Afin de récompenser le leadership des producteurs de veaux lourds en matière de bien-être animal, d'innovation et de conservation, les PBQ ont lancé en 2023 le Prix INNOVEAU. Chaque année, ce concours soulignera l'excellence d'une entreprise de veaux lourds d'ici qui se distingue entre autres par sa capacité à améliorer l'efficacité de sa production et par ses actions entreprises pour s'adapter aux changements climatiques. Le lauréat sera sélectionné sur la base de ses pratiques de gestion, ses réalisations et ses objectifs.

### Nouveau format à l'AGA 2023

L'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec s'est déroulée à l'Hôtel Le Concorde, à Québec, les 28 et 29 mars 2023. Dans un souci d'accessibilité, les PBQ ont diffusé en direct l'intégralité des deux jours d'assemblées plénières, ainsi qu'une partie du banquet sur leur plateforme Facebook et YouTube. Des webinaires étaient également disponibles pour chaque atelier sectoriel afin de permettre aux producteurs et intervenants absents physiquement d'y assister en tant qu'observateurs. Le plan de durabilité des PBQ, incluant la plateforme lesfaitsboeuf.com | veaufaits.com, a également été présenté lors de l'AGA.

## 8. PROMOTION - CERTIFICATION BŒUF DU QUÉBEC

À la suite des travaux entrepris par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers visant à développer une marque certifiant la provenance de produits de bœuf issus d'élevages québécois, des distributeurs ont manifesté leur intérêt pour l'application de la certification sur des produits de bœuf haché et sur diverses coupes. C'est ainsi qu'un comité de promotion a été constitué, regroupant les présidents de chaque comité de mise en marché des secteurs bœuf (bouvillons d'abattage, veaux d'embouche et bovins de réforme) ainsi que des employés. La direction générale des PBQ assure actuellement la coordination du programme.

Les PBQ ont officiellement lancé la certification collective le 16 novembre 2023, à l'occasion du Colloque de l'industrie bovine québécoise. La marque de certification Bœuf du Québec est accessible à toute initiative commerciale qui met en marché du bœuf du Québec. Elle comporte un cahier des charges qui exige que le bœuf vendu sous la certification provienne de bovins élevés à 100 % de fermes au Québec, et qu'au minimum 85 % de ceux-ci soient nés au Québec. Lors du lancement, les entreprises Sobeys et Groupe ADEL en ont profité pour annoncer leur engagement à offrir des produits certifiés. Des discussions se poursuivent avec d'autres partenaires potentiels afin de conclure de nouvelles ententes.

# ACTIVITÉS EN 2023

## 9. PROJETS DE RECHERCHE

Les PBQ investissent dans la recherche par le biais des fonds de recherche et développement de chaque secteur de production bovine. Les investissements des producteurs pour l'année en cours et les deux prochaines années totalisent 418 964 \$ pour des projets d'une valeur de 9 386 020 \$, soit un effet de levier de 1 pour 22.

Voici quelques projets en cours :

|                  |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                        |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>2023-2028</b> | Grappe de recherche bœuf (BA-VE-BR-PBQ)                                                                                                                                | Six projets de recherche sur l'industrie du bœuf canadien touchant la santé et le bien-être animal, les fourrages et pâturages, l'efficacité alimentaire et l'environnement. Ces projets sont particulièrement orientés pour le Québec. | Coût total: 7 114 795 \$<br>PBQ: 150 000 \$ (pour la période de 5 ans) |
| <b>2023-2024</b> | L'amélioration de la régie, de la santé et du bien-être des vaches laitières de réforme (BR)                                                                           | Documenter la condition et le bien-être des vaches de réforme qui transitent par les encans du Québec afin de cibler des pratiques de gestion qui permettront d'améliorer leur bien-être et leur mise en marché.                        | Coût total: 188 122 \$<br>PBQ: 19 550 \$                               |
| <b>2023-2024</b> | Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande (VG) | Mettre à jour la méthode actuelle de classement des carcasses de veaux en permettant de déterminer leur valeur commerciale. Évaluer la méthode de classification par bio-impédance. Évaluer la classification par imagerie.             | Coût total: 417 535 \$<br>PBQ: 81 591 \$                               |
| <b>2022-2023</b> | Développement d'un outil d'évaluation des lésions de la caillette dans le veau de lait (VL)                                                                            | Déterminer la fiabilité des systèmes d'évaluation des lésions de la caillette à l'abattoir pour les veaux de lait.                                                                                                                      | Coût total: 31 283 \$<br>PBQ: 4 104 \$                                 |
| <b>2022-2023</b> | Réflexion stratégique (BA)                                                                                                                                             | Trouver les meilleures stratégies qui donneront plus de résilience aux producteurs et permettront une meilleure croissance du développement des affaires de la filière.                                                                 | Coût total: 19 790 \$<br>PBQ: 19 790 \$                                |
| <b>2022-2023</b> | Retombées économiques des taureaux améliorateurs (VE)                                                                                                                  | Démontrer les retombées économiques positives des taureaux améliorateurs afin d'augmenter leur utilisation et améliorer la rentabilité de tous les maillons de la chaîne du secteur bovin de boucherie québécois.                       | Coût total: 79 387 \$<br>PBQ: 2 999 \$                                 |

## 10. GESTION INTERNE

À la suite de la cyberattaque survenue en août 2022 à l'UPA, les PBQ ont soumis une réclamation à leur assureur pour couvrir les frais occasionnés par ladite cyberattaque. La grande majorité de ces frais ont été remboursés.

Les mises à jour informatiques et le rehaussement de la sécurité des différents systèmes et applications informatiques des PBQ se poursuivront au cours des années à venir.

# SECTION 2

## CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT



# CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

## 1. MISE EN CONTEXTE

Le plan quinquennal 2021-2025 adopté en 2020 a dû faire l'objet d'une réévaluation à la suite d'une audience devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui ordonnait aux Producteurs de bovins du Québec (PBQ) de déposer au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2022, un nouveau règlement sur les contributions pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le nouveau plan, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, réduisait les contributions par entreprise et les contributions par tête, faisant en sorte de réduire d'un an la période prévue du plan.

Le plan quinquennal qui vous sera soumis portera sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2029.

Un comité consultatif a été créé en avril 2023 par le conseil d'administration des PBQ. Ce comité est composé des cinq présidents de comité de mise en marché, des membres du comité exécutif et de quelques membres du comité de direction.

## 2. QUELQUES RÉALISATIONS CONCRÈTES

- Mise sur pied du Programme d'investissement et croissance durable en collaboration avec La Financière agricole du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).
- Mise sur pied des éléments nécessaires pour que les producteurs de bouvillons et de veaux d'embouche du Québec puissent voir leurs bovins reconnus durables.
- Retrait du projet fédéral d'étiquetage du bœuf et du veau indiquant que la viande hachée contient une forte teneur en gras saturé.
- Démarrage de la campagne de sensibilisation sur la durabilité. Pour cette campagne, les PBQ ont d'ailleurs remporté le prix Josée-de-Grandmont.

## 4. PLAN DE FINANCEMENT ACTUEL

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement actuel avec les taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, adopté en assemblée générale annuelle (AGA) en 2022.

|                       | 2023           |             | 2024           |                         | 2025           |                         |
|-----------------------|----------------|-------------|----------------|-------------------------|----------------|-------------------------|
|                       | Plan 2023-2025 | Budget      | Plan 2023-2025 | Estimé – taux 2023-2025 | Plan 2023-2025 | Estimé – taux 2023-2025 |
| Revenus <sup>1</sup>  | 3 733 449\$    | 3 588 868\$ | 3 676 113\$    | 3 573 922\$             | 3 620 497\$    | 3 521 196\$             |
| Dépenses <sup>2</sup> | 4 013 247\$    | 4 312 165\$ | 4 133 644\$    | 4 506 212\$             | 4 257 654\$    | 4 708 992\$             |
| Surplus (déficit)     | (279 798)\$    | (723 297)\$ | (457 531)\$    | (932 290)\$             | (637 157)\$    | (1 187 796)\$           |
| Avoir cumulé          | 2 909 581\$    | 2 466 082\$ | 2 452 050\$    | 1 533 792\$             | 1 814 893\$    | 345 996\$               |
| Ratio avoir/dépenses  | 72 %           | 57 %        | 59 %           | 34 %                    | 43 %           | 7 %                     |

<sup>1</sup> Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse de cheptel de 3 % pour le bouvillon d'abattage et le veau d'embouche, le veau de lait et le veau de grain, d'un cheptel stable pour le bovin de réforme et le veau laitier et d'une baisse de 3 % du nombre d'entreprises.

<sup>2</sup> Les dépenses ont été majorées de 4,5 %.

- Les PBQ se sont aussi distingués hors Québec avec cette campagne puisqu'ils ont reçu une mention spéciale lors du Gala Best of CAMA, organisé par l'Alliance canadienne d'agromarketing.
- Publicité télé pour encourager les consommateurs à acheter du bœuf du Québec.
- Assemblées plénières des assemblées générales annuelles régionales diffusées en simultanément.

## 3. PRINCIPAUX CHAMPS D'INTERVENTION DES PBQ

Les dossiers couverts par les PBQ sont nombreux et concernent directement chacune des entreprises bovines québécoises.

- Soutien aux cinq secteurs de mise en marché
- Mesures de sécurité du revenu
- Représentation/lobbying (gouvernement, industrie)
- Information, communication et vie syndicale
- Soutien aux syndicats régionaux
- Présence accrue des PBQ en région
- Défense des intérêts collectifs des producteurs de bovins
- Environnement (projets et suivis règlementaires, révision réglementaire annoncée par le MAPAQ)
- Santé et bien-être des animaux (incluant le transport des animaux)
- Programmes qualité et projets de recherche
- Participation aux divers comités de l'UPA
- Plan de communication en durabilité
- Présence accrue dans les divers médias incluant les médias sociaux
- Implication dans les organisations canadiennes
  - Association canadienne des bovins
  - Agence de prélevé national (National Check-Off)
  - Agence canadienne de classement du bœuf
  - Agence canadienne d'identification du bétail
- Tous les autres dossiers *ad hoc*

# CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement actuel avec les taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, adopté en AGA 2022, si ce plan est maintenu jusqu'en 2029.

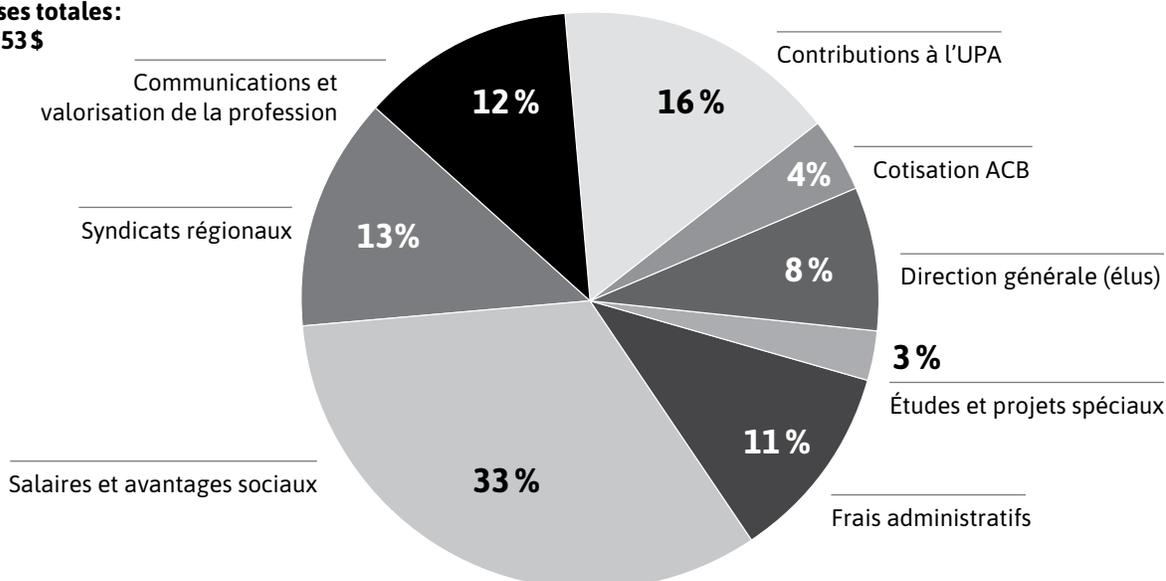
|                       | 2026                    | 2027                    | 2028                    | 2029                    |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                       | Estimé – taux 2023-2025 |
| Revenus <sup>1</sup>  | 3 470 053 \$            | 3 420 443 \$            | 3 372 322 \$            | 3 325 644 \$            |
| Dépenses <sup>2</sup> | 4 920 897 \$            | 5 142 337 \$            | 5 373 742 \$            | 5 615 561 \$            |
| Surplus (déficit)     | (1 450 844) \$          | (1 721 894) \$          | (2 001 420) \$          | (2 289 917) \$          |
| Avoir cumulé          | (1 104 848) \$          | (2 826 742) \$          | (4 828 162) \$          | (7 118 079) \$          |
| Ratio avoir/dépenses  | (22) %                  | (55) %                  | (90) %                  | (127) %                 |

<sup>1</sup> Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse de cheptel de 3 % pour le bouvillon d'abattage et le veau d'embouche, le veau de lait et le veau de grain, d'un cheptel stable pour le bovin de réforme et le veau laitier et d'une baisse de 3 % du nombre d'entreprises.

<sup>2</sup> Les dépenses ont été majorées de 4,5 %.

## 5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE EN 2022

Dépenses totales:  
4 160 953 \$



## 6. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

1. Le plan de financement est établi en fonction du maintien des services actuels offerts aux producteurs.
2. Les scénarios de hausse de contributions sont élaborés en conservant autant que possible le pourcentage 2022 de répartition du financement entre les secteurs.

|                                             | Veau de lait | Veau de grain | Bouvillon d'abattage | Veau d'embouche | Bovin de réforme et veau laitier | Total        |
|---------------------------------------------|--------------|---------------|----------------------|-----------------|----------------------------------|--------------|
| Nombre d'entreprises                        | 35           | 121           | 223                  | 2 448           | 4 522                            | 7 349        |
| Nombre de têtes                             | 68 990       | 71 051        | 68 903               | 128 942         | 266 508                          | 604 394      |
| Financement                                 | 203 723 \$   | 243 790 \$    | 306 058 \$           | 1 455 133 \$    | 1 968 381 \$                     | 4 177 085 \$ |
| % du financement selon données réelles 2022 | 4,9 %        | 5,8 %         | 7,3 %                | 34,8 %          | 47,1 %                           | 100 %        |

# CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

3. Le plan de financement est établi afin d'obtenir un ratio avoir / dépenses de 50 % en 2029.
4. Le plan de financement est élaboré:
  - À partir du budget 2023
  - Augmentation des dépenses de 4,5 %
  - Diminution du nombre d'entreprises de 3 %
  - Variation de cheptel
    - Cheptel stable: Bovin de réforme - 97 000 têtes, veau laitier - 158 000 têtes et veau de grain - 70 000 têtes
    - Diminution de 1,5 %: Veau de lait - 65 000 têtes en 2023
    - Diminution de 3 %: Bouvillon d'abattage – 60 000 têtes en 2023 et veau d'embouche – 108 400 têtes en 2023
5. Le budget 2023 inclut des frais informatiques pour le rehaussement de la sécurité, de la maintenance et de la modernisation des systèmes. Il est considéré que ces frais seront récurrents chaque année pour toute la durée du plan de financement.
6. La contribution annuelle par entreprise est réduite pour les producteurs dont le volume est de 12 bovins et moins. Les producteurs à forfait ne sont pas admissibles à la contribution annuelle par entreprise réduite.
7. L'analyse des dépenses, la gestion efficace des ressources humaines et la recherche de revenus supplémentaires sont considérées tout au long du processus.
8. Les efforts continus pour que les contributions soient perçues de tous les producteurs de bovins se poursuivront.
9. Une analyse de la structure de représentation syndicale débutera dans les prochains mois.
10. Continuer les représentations auprès de l'UPA pour que tous les secteurs assument leur juste part.
11. Évaluer la possibilité et les bienfaits d'une facturation de frais administratifs auprès d'organismes en dehors des PBQ.

## 7. TABLEAU DES SERVICES REÇUS

### Description des activités

Finances et administration (répartition par secteur)

- États financiers mensuels et audit des états financiers annuels
- Perception des contributions
- Paiement des fournisseurs
- Paie des administrateurs et remises gouvernementales
- Gestion des budgets aux syndicats régionaux
- Plan de financement
- Suivi des projets de recherche, subventionnés et spéciaux

Affaires syndicales et corporatives (principalement par entreprise et par secteur)

- Planifier, organiser et coordonner l'assemblée générale annuelle, les assemblées générales régionales, les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif
- Soutien financier aux cinq secteurs de production
- Préparation de réunions, rédaction, révision de documents
- Communication et vie syndicale
- Colloque de l'industrie bovine québécoise
- Budget aux syndicats régionaux
- Évaluation périodique
- Correspondances
- Représentation générale
- Lobbying

Affaires agronomiques (répartition par secteur)

- Santé et bien-être animal
- Environnement
- Programmes qualité (VBP+, Veau de grain du Québec certifié, Veau vérifié)
- Bœuf durable

Affaires économiques (80 % bouvillon, veau d'embouche et veau de grain, 10 % bovin de réforme et 10 % veau de lait)

- Comités coût de production pour les secteurs bouvillon d'abattage, veau de grain et veau d'embouche
- Assurance stabilisation des revenus agricoles
- Suivi des programmes Agri
- Programme de sécurité du revenu

# CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

|             |         |         |        |        |        |         |
|-------------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|
| Cheptel     | 266 508 | 128 942 | 68 903 | 71 051 | 68 990 | 604 394 |
| Entreprises | 4 522   | 2 448   | 223    | 121    | 35     | 7 349   |

|                                                       | Bovin de réforme et veau laitier | Veau d'embouche     | Bouvillon d'abattage | Veau de grain       | Veau de lait        | Total               |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Soutien aux cinq secteurs de mise en marché           | 63 383 \$                        | 70 355 \$           | 65 240 \$            | 69 720 \$           | 58 356 \$           | 327 053 \$          |
| Cotisations à l'UPA                                   | 272 399 \$                       | 156 494 \$          | 72 458 \$            | 74 435 \$           | 73 834 \$           | 649 620 \$          |
| <b>Sous-total – dépenses directement attribuables</b> | <b>335 782 \$</b>                | <b>226 849 \$</b>   | <b>137 698 \$</b>    | <b>144 155 \$</b>   | <b>132 190 \$</b>   | <b>976 673 \$</b>   |
| Finances et administration                            | 93 641 \$                        | 93 641 \$           | 93 641 \$            | 93 641 \$           | 93 641 \$           | 468 207 \$          |
| Affaires syndicales et corporatives                   | 1 111 178 \$                     | 693 288 \$          | 184 329 \$           | 91 423 \$           | 71 751 \$           | 2 151 969 \$        |
| Affaires agronomiques                                 | 70 476 \$                        | 70 476 \$           | 70 476 \$            | 70 476 \$           | 70 476 \$           | 352 380 \$          |
| Affaires économiques                                  | 21 172 \$                        | 56 460 \$           | 56 460 \$            | 56 460 \$           | 21 172 \$           | 211 723 \$          |
| <b>Valeur des services reçus (en \$)</b>              | <b>1 632 249 \$</b>              | <b>1 140 714 \$</b> | <b>542 604 \$</b>    | <b>456 155 \$</b>   | <b>389 230 \$</b>   | <b>4 160 952 \$</b> |
| Valeur des services reçus (en %)                      | 39,2 %                           | 27,4 %              | 13 %                 | 11 %                | 9,4 %               | 100 %               |
| <b>Apport de financement par secteur (en \$)</b>      | <b>1 960 225 \$</b>              | <b>1 449 676 \$</b> | <b>304 998 \$</b>    | <b>243 000 \$</b>   | <b>203 054 \$</b>   | <b>4 160 953 \$</b> |
| Apport de financement par secteur (en %)              | 47,1 %                           | 34,8 %              | 7,3 %                | 5,9 %               | 4,9 %               | 100 %               |
| <b>Écart (en \$)</b>                                  | <b>327 976 \$</b>                | <b>308 962 \$</b>   | <b>(237 606) \$</b>  | <b>(213 155) \$</b> | <b>(186 176) \$</b> |                     |
| Écart (en %)                                          | 7,9 %                            | 7,4 %               | (5,7) %              | (5,1) %             | (4,5) %             |                     |

## 8. PLAN 2025-2029 PROPOSÉ

|                       | 2025         | 2026         | 2027         | 2028         | 2029         |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenus <sup>1</sup>  | 5 533 794 \$ | 5 461 126 \$ | 5 390 580 \$ | 5 322 094 \$ | 5 263 749 \$ |
| Dépenses <sup>2</sup> | 4 708 992 \$ | 4 920 897 \$ | 5 142 337 \$ | 5 373 742 \$ | 5 615 561 \$ |
| Surplus (déficit)     | 824 802 \$   | 540 229 \$   | 248 243 \$   | (51 648) \$  | (351 812) \$ |
| Avoir cumulé          | 2 352 726 \$ | 2 892 955 \$ | 3 141 198 \$ | 3 089 550 \$ | 2 737 738 \$ |
| Ratio avoir/dépenses  | 50 %         | 59 %         | 61 %         | 57 %         | 49 %         |

<sup>1</sup> Les revenus ont été calculés sur la base d'une baisse de cheptel de 3 % pour le bouvillon d'abattage et le veau d'embouche, le veau de lait et le veau de grain, d'un cheptel stable pour le bovin de réforme et le veau laitier et d'une baisse de 3 % du nombre d'entreprises.

<sup>2</sup> Les dépenses ont été majorées de 4,5 %.

# CONSULTATION SUR LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DE BASE AU PLAN CONJOINT

## 9. RECOMMANDATION

|                                                          | Bovin de réforme et veau laitier | Veau d'embouche | Bouvillon d'abattage | Veau de grain | Veau de lait | Total       |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|--------------|-------------|
| Taux – contribution annuelle par entreprise <sup>1</sup> | -\$                              | 520\$           | 665\$                | 665\$         | 665\$        |             |
| Taux par tête                                            | BR: 15,60\$<br>VL: 8,15\$        | 6,50\$          | 3,95\$               | 3,95\$        | 3,95\$       |             |
| <b>Financement (en \$)</b>                               | 2 598 100\$                      | 1 833 141\$     | 368 268\$            | 353 640\$     | 271 717\$    | 5 425 226\$ |
| % du financement après modification                      | 47,89%                           | 33,79%          | 6,79%                | 6,52%         | 5,01%        |             |
| % du financement selon données – 31 octobre 2022         | 47,12%                           | 34,84%          | 7,33%                | 5,84%         | 4,88%        |             |

Le producteur d'une exploitation agricole bovine de plusieurs catégories de bovins ne paie que la contribution annuelle la plus élevée exigible pour cette exploitation.

<sup>1</sup> Le taux de contribution annuelle pour les entreprises de 12 bovins et moins est de 260\$.

## 10. IMPACT DES CHANGEMENTS DANS LE FINANCEMENT DE BASE AU PLAN CONJOINT

|                                                   | Bovin de réforme et veau laitier | Veau d'embouche | Bouvillon d'abattage | Veau de grain | Veau de lait | 12 bovins et moins |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------|----------------------|---------------|--------------|--------------------|
| Contribution par entreprise actuelle              | -\$                              | 350\$           | 600\$                | 600\$         | 600\$        | 195\$              |
| Contribution par entreprise selon le plan proposé | -\$                              | 520\$           | 665\$                | 665\$         | 665\$        | 260\$              |
| Contribution par tête actuelle                    | BR: 11,75\$<br>VL: 4,75\$        | 3\$             | 2\$                  | 2\$           | 2\$          | -\$                |
| Contribution par tête selon le plan proposé       | BR: 15,60\$<br>VL: 8,15\$        | 6,50\$          | 3,95\$               | 3,95\$        | 3,95\$       | -\$                |
| Augmentation contribution par entreprise          | -\$                              | 170\$           | 65\$                 | 65\$          | 65\$         | 65\$               |
| Augmentation contribution par tête                | BR: 3,85\$<br>VL: 3,40\$         | 3,50\$          | 1,95\$               | 1,95\$        | 1,95\$       | -\$                |

## 11. CONSULTATION DES PRODUCTEURS (EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE)

Êtes-vous d'accord avec la recommandation du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec sur le plan de financement 2025-2029 du Plan conjoint des producteurs de bovins applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 ?



OUI



NON

# SECTION 3

## ACTIVITÉS DE MISE EN MARCHÉ EN 2023



# ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE

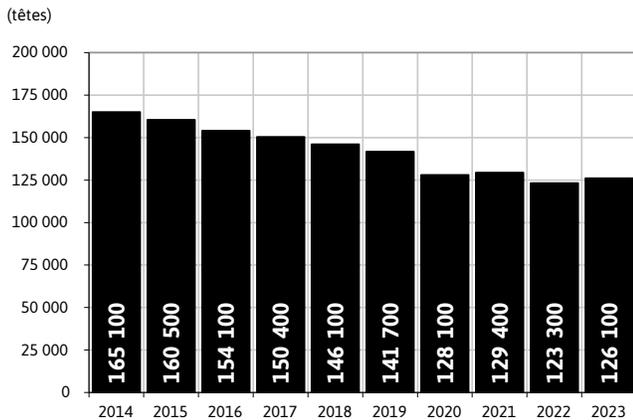
## Projet d'ordre du jour

- 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
- 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2023**
  - 2.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec
  - 2.2 Options de mise en marché
    - Enchères électroniques
    - Mise en marché de bouvillons finis
  - 2.3 Augmentation du nombre de veaux d'embouche pouvant être classifiés Bœuf durable
  - 2.4 Planification stratégique de la filière bœuf
  - 2.5 Fonds pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de veaux d'embouche du Québec
- 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
  - 3.1 Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec
  - 3.2 Options de mise en marché
- 4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ**
  - 4.1 Critères d'admissibilité
- 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Figure 1: Nombre de vaches de boucherie en inventaire, 10 ans

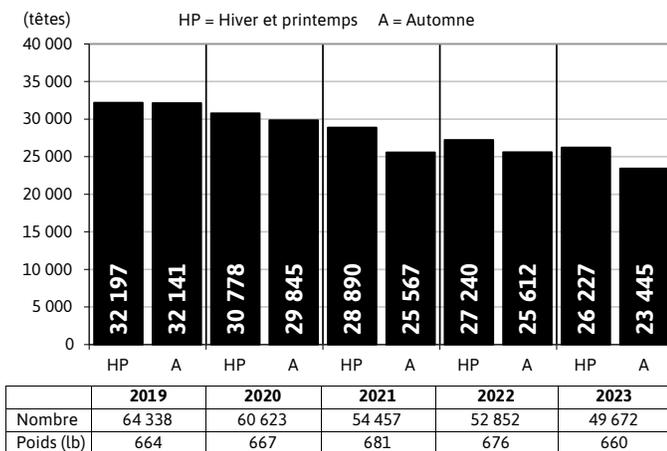


Source:

- Statistique Canada: Tableau 32-10-0130-01 Nombre de bovins, selon la classe et le type d'exploitation agricole (x 1 000), enquête du 1<sup>er</sup> janvier

Selon Statistique Canada, le nombre de vaches de boucherie en inventaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 était de 126 100, comparativement à 123 300 à pareille date en 2022. Cette augmentation de 2 800 vaches représente une croissance de 2 % du cheptel. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le nombre de vaches de boucherie en inventaire au Québec est relativement stable.

Figure 2: Veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec, 2019-2023 (volumes saisonniers, volumes annuels et poids moyens)



Source:

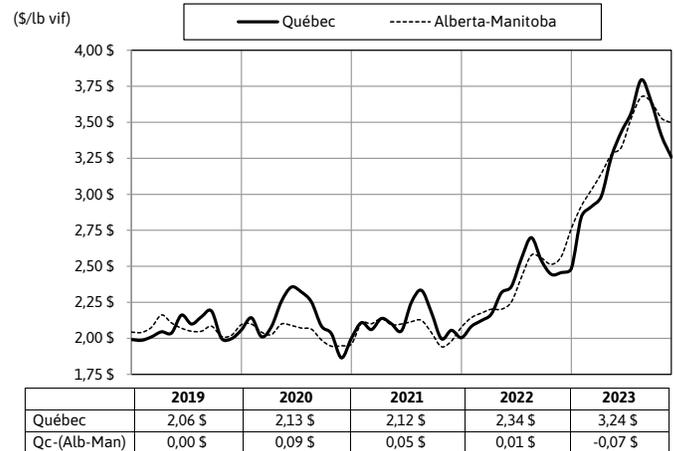
- PBQ: Nombre et poids moyen de vente des veaux d'embouche vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2023, le nombre de veaux commercialisés dans les encans spécialisés a baissé de 6 % par rapport à l'année précédente. Le poids de vente moyen des veaux d'embouche a diminué à 660 lb, comparativement à 676 lb en 2022.

Le nombre de veaux vendus aux encans réguliers a diminué par rapport à l'année 2022. Il se chiffre à 4 889 veaux d'embouche en 2023, comparativement à 4 914 en 2022.

Le volume de veaux d'embouche commercialisés par vente supervisée a quant à lui augmenté de 22 % par rapport à 2022. Il se chiffre à 3 905 veaux d'embouche en 2023, comparativement à 3 058 en 2022.

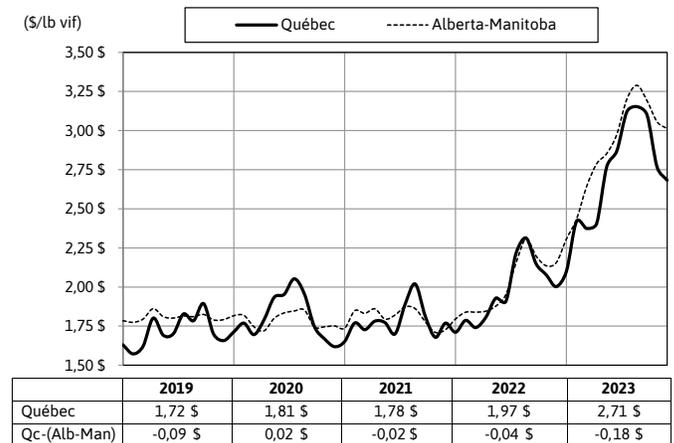
Figure 3: Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Sources:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Figure 4: Prix des veaux d'embouche femelles 600-700 lb (comparaison Québec vs Alberta-Manitoba)



Source:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec
- Canfax: Prix moyen de vente des veaux d'embouche femelles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba

Par rapport à 2022, les prix moyens en 2023 ont augmenté de 0,90 \$/lb pour les mâles et de 0,74 \$/lb pour les femelles.

En moyenne, pour l'année 2023, l'écart de prix entre le Québec et l'Ouest canadien était de -0,07 \$/lb pour les veaux mâles de 600 à 700 lb et de -0,18 \$/lb pour les femelles de la même strate de poids.

# VEAUX D'EMBOUCHE

Figure 5: Prix des veaux d'embouche mâles et femelles par strate de poids, 2023

| Poids (lb)                 | 450     | 550     | 650     | 750     | 850     |
|----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Prix des mâles (\$/lb)     | 3,23\$  | 3,39\$  | 3,27\$  | 3,10\$  | 2,83\$  |
| Revenu des mâles (tête)    | 1 452\$ | 1 864\$ | 2 126\$ | 2 326\$ | 2 406\$ |
| Prix des femelles (\$/lb)  | 2,74\$  | 2,81\$  | 2,73\$  | 2,54\$  | 2,21\$  |
| Revenu des femelles (tête) | 1 234\$ | 1 547\$ | 1 771\$ | 1 908\$ | 1 880\$ |

Mâles: Poids moyen de 666 lb et revenu moyen de 2 133\$/tête  
Femelles: Poids moyen de 643 lb et revenu moyen de 1 723\$/tête

Source:

- PBQ: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles et femelles, par strate de poids, vendus dans les encans spécialisés du Québec

En 2023, le prix moyen annuel des mâles castrés de 600 à 700 lb était de 3,27\$/lb pour un revenu moyen de 2 126\$/tête, une importante augmentation par rapport à 2022.

Le prix moyen annuel des femelles de 600 à 700 lb était de 2,73\$/lb pour un revenu moyen de 1 771\$/tête, toujours en forte augmentation par rapport à 2022.

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU D'EMBOUCHE EN 2023

### 2.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC

Pour la saison 2023-2024, le Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit) conserve le même nombre de ventes que celui de la saison précédente. Les partenaires du Circuit ont jugé que les ajustements effectués l'année dernière étaient toujours satisfaisants, ce qui explique les modifications mineures apportées au calendrier de la saison actuelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2023, il est obligatoire que tous les veaux d'embouche commercialisés dans le Circuit proviennent d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale. Pour l'introduction de cette grande nouveauté, l'agence de vente s'est concentrée sur les éléments suivants:

- L'accompagnement des producteurs pendant la période de transition;
- Le prélèvement d'échantillons dans les encans spécialisés.

Le personnel de l'agence de vente était présent lors des premiers encans de la saison pour s'assurer que les formulaires « Déclaration de vaccination » soient correctement remplis et que les pièces justificatives (copie des factures d'achat des vaccins) soient fournies. Tous les producteurs dont les documents étaient incomplets ont été contactés par l'agence de vente au courant de l'automne 2023.

Le comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) a autorisé un budget de vérification du respect du protocole de vaccination du troupeau reproducteur pour la protection fœtale. Des échantillons de tissus ont été prélevés dans les oreilles des veaux pour vérifier si le protocole de vaccination a été respecté. Les prélèvements ont lieu la veille ou le matin de la vente.

Les encans spécialisés dans les installations de Réseau Encans Québec à Saint-Isidore devraient être diffusés simultanément sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche du Québec au courant de l'hiver-printemps 2024.

### 2.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

En 2022, l'agence de vente a analysé différentes options de mise en marché diversifiée des veaux d'embouche pour les producteurs au Québec. Le CMMVE et l'agence de vente ont poursuivi les travaux pour la mise en place des nouvelles options de mise en marché.

#### Enchères électroniques

En 2022, le CMMVE a déterminé que la vente aux enchères électroniques permet une détermination de prix transparente et a décidé d'en faire un mode de mise en marché à part entière. Les modifications réglementaires ont été apportées en vue d'offrir le plus de flexibilité possible pour répondre aux besoins des vendeurs et des acheteurs et d'offrir la garantie de paiement aux vendeurs.

Le 24 avril 2023, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a approuvé la modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche* en ajoutant la vente aux enchères électroniques comme mode de mise en marché. Cette décision a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 17 mai 2023.

Le 27 juin 2023, la RMAAQ a approuvé la modification du *Règlement sur la garantie de responsabilité financière des acheteurs de veaux d'embouche*, permettant aux producteurs de bouvillons d'utiliser les numéros d'autorisation pour acheter des veaux d'embouche dans les ventes aux enchères électroniques. Le 12 juillet 2023, cette décision a été publiée dans la *Gazette officielle du Québec*.

Parallèlement, le CMMVE a adopté le financement pour le développement et l'adaptation d'une plateforme par Live Auctions Group, et ce, en collaboration avec The Electronic Auction Market.

L'agence de vente est maintenant en mesure de coordonner les enchères électroniques de veaux d'embouche grâce à l'adaptation de logiciels internes afin d'assurer:

- une bonne application de la garantie de paiement;
- la facturation aux acheteurs;
- le paiement aux producteurs;
- le maintien des statistiques.

À l'origine, les enchères électroniques devaient être réservées aux entreprises de veaux d'embouche certifiées VBP+. L'objectif était de permettre le meilleur arrimage

possible pour augmenter le nombre d'animaux pouvant être certifiés durables. Dans cette optique, et pour répondre aux besoins d'approvisionnement continu des producteurs de bouvillons, l'agence de vente a tenté de tenir une première vente aux enchères électroniques en juillet 2023. L'agence de vente a tenté une seconde fois de tenir une vente aux enchères électroniques le 3 octobre 2023 afin de répondre à la forte demande en veaux d'embouche de l'automne. Malheureusement, pour ces deux enchères électroniques, les inscriptions de veaux provenant d'entreprises certifiées par le programme VBP+ ne permettaient pas d'atteindre le volume minimal requis de 200 veaux.

Pour s'assurer de maximiser les chances de succès pour la tenue des enchères électroniques, le CMMVE a décidé de permettre l'accès à tous les vendeurs qui sont en mesure de constituer des lots qui respectent les principaux critères, soit :

- l'affichage du nom de l'entreprise;
- la composition d'un lot de 10 veaux de même sexe et ayant un écart de poids maximal de 100 lb;
- les veaux doivent être écornés et les mâles castrés.

### **Mise en marché de bouvillons finis**

Des abattoirs locaux ont manifesté leur intérêt à s'approvisionner en bovins nés et engraisés dans la même entreprise.

Afin de favoriser la compréhension des besoins des abattoirs et leurs conditions d'achat, les producteurs de veaux d'embouche souhaitant commercialiser des bouvillons finis ont été invités à une soirée d'information sur la mise en marché des bouvillons finis le 16 mars 2023 à Drummondville. Au total, 35 producteurs de veaux d'embouche ont assisté à cette soirée d'information sur :

- les services offerts aux producteurs par l'agence de vente des bouvillons, présenté par M. Yannick Sauvé, directeur des opérations aux PBQ;
- les besoins et les conditions d'achat, présenté par M. Stéphane Bernier, directeur de production chez Viande Richelieu.

M. Sauvé a également fait une présentation dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue le 12 avril 2023 afin de sensibiliser les producteurs de veaux d'embouche quant à la possibilité de finir leurs veaux.

Les producteurs pourront consulter et télécharger la présentation des services offerts par l'agence de vente des bouvillons en accédant au site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

## **2.3 AUGMENTATION DU NOMBRE DE VEAUX D'EMBOUCHE POUVANT ÊTRE CLASSIFIÉS BŒUF DURABLE**

En 2023, de nouvelles entreprises certifiées VBP+ effectuant l'élevage de 2 500 têtes se sont ajoutées, portant ainsi le nombre total de veaux d'embouche provenant d'entreprises certifiées à 17 422. Cela représente une augmentation de 15 % par rapport à 2022. Les campagnes de recrutement se poursuivront activement en 2024. Pour un résumé des activités VBP+ de 2023,

consulter le point Programmes qualité et programme Bœuf durable de la section Activités en 2023 du présent document. Pour de plus amples renseignements, écrivez à pbqcertification@upa.qc.ca.

## **2.4 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE BŒUF**

M. Mario Hébert, agent de concertation de la planification stratégique de la filière bœuf, a poursuivi les travaux en collaboration avec les membres du comité de pilotage.

Les quatre grands chantiers établis par les représentants de chacun des maillons de la filière sont les suivants :

- Stabilisation de la production et de l'abattage;
- Développement d'une filière Bœuf durable;
- Déploiement et valorisation d'une image de marque;
- Coordination et chaîne de valeur.

Les travaux avancent et la collaboration entre les participants est bonne.

Afin de prolonger le mandat de l'agent de concertation de la planification stratégique de la filière bœuf, une demande d'aide financière a été déposée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour le Programme de développement territorial et sectoriel 2023 2026 (PDTs).

Un des principaux chantiers en 2024 portera sur l'analyse de la Coordination et chaîne de valeur. Ce chantier fait également l'objet d'une demande d'aide financière au PDTs.

## **2.5 FONDS POUR LA PROMOTION ET LA PUBLICITÉ À L'ACQUIS DES PRODUCTEURS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC**

Un épisode consacré à la production de veaux d'embouche de la 8<sup>e</sup> saison d'Arrive en campagne a été diffusé le 17 mai 2023. Une partie des fonds servira également au financement d'une portion des dépenses associées au déploiement de la marque de certification collective Bœuf du Québec.

## **3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**

### **3.1 CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS DE VEAUX D'EMBOUCHE DU QUÉBEC**

L'agence de vente poursuivra l'accompagnement des producteurs de veaux d'embouche pour l'introduction de la vaccination obligatoire du troupeau reproducteur pour la protection fœtale. Tous les producteurs dont les documents fournis seront incomplets seront contactés d'ici la fin de la saison 2023-2024.

À partir de la saison 2024-2025, seuls les veaux d'embouche nés d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale ou dont les producteurs ont entrepris la démarche de mise en conformité seront acceptés dans les encans spécialisés. Les veaux d'embouche ne répondant pas à ces critères devront être commercialisés selon un autre mode de mise en marché.

# VEAUX D'EMBOUCHE

## 3.2 OPTIONS DE MISE EN MARCHÉ

Dans les prochains mois, l'agence de vente poursuivra son travail sur les enchères électroniques pour en faire un mode de mise en marché utilisé par un nombre croissant de producteurs. Aussi, les travaux sur la finition des veaux d'embouche se poursuivront en collaboration avec l'agence de vente des bouvillons d'abattage.

Une session d'information sur la production de bouvillons finis est prévue le 14 mars 2024 à l'Hôtel Le Dauphin de Drummondville. Lors de cet événement, les producteurs de veaux d'embouche souhaitant engraisser des bouvillons finis :

- assisteront à un panel de producteurs naisseurs-finis et d'intervenants;
- recevront des fiches descriptives afin de les guider dans la production et la mise en marché de ce produit.

Les fiches descriptives sur la finition des veaux d'embouche seront disponibles sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

## 4. ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

### 4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux d'embouche au Plan conjoint;

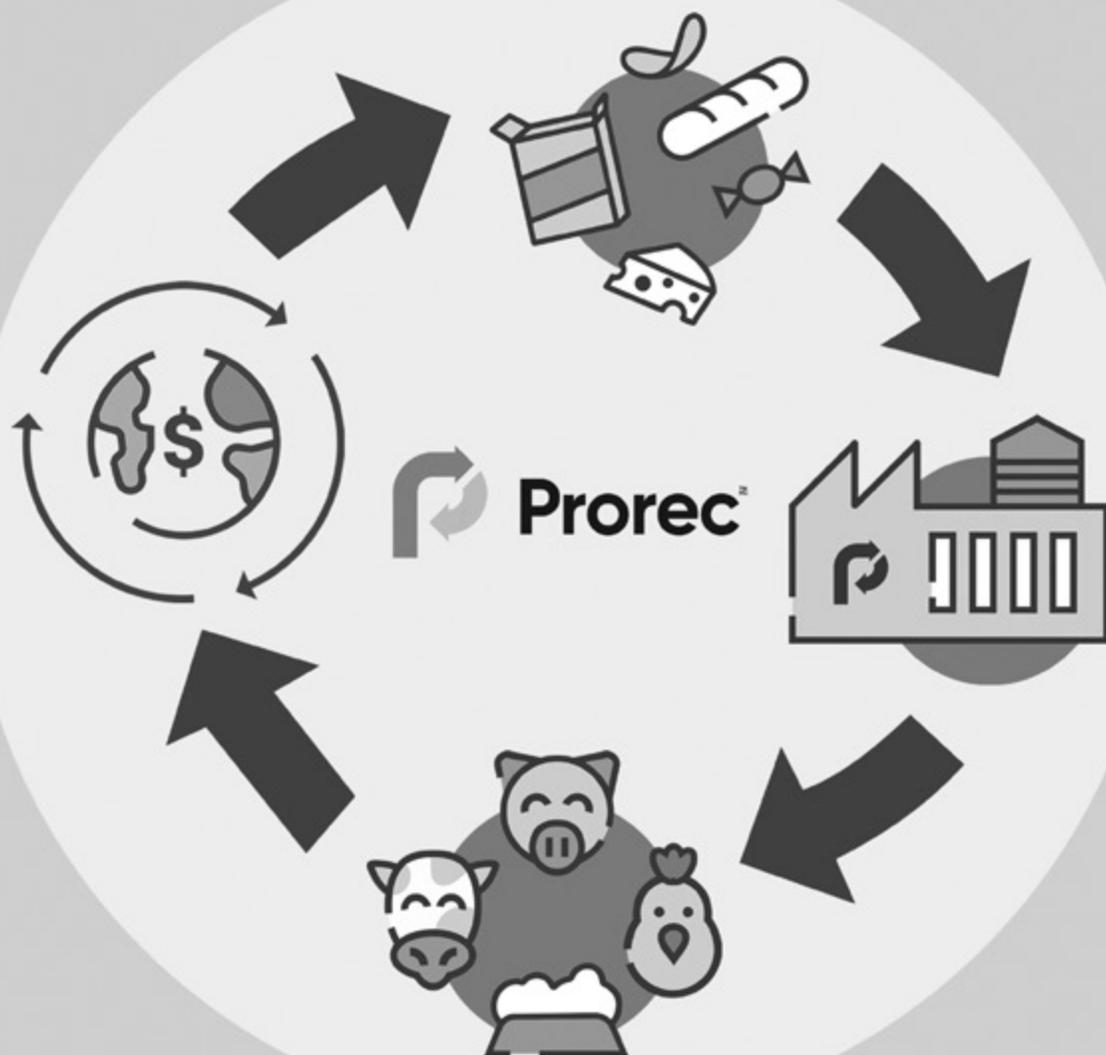
- Avoir possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini;
- Dans le cas d'une personne morale ou une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant possédé, en moyenne durant l'année, au moins 25 vaches de boucherie ou élevé, pour son compte ou celui d'autrui, ou ayant fait produire et offert en vente à des fins d'engraissement, au moins 25 veaux d'embouche, en incluant les veaux d'embouche de type semi-fini ne se présente comme candidat, un producteur de veaux d'embouche qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut de ce comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

## 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



# Nutrition animale issue de l'économie circulaire



**Des composantes nutritives et  
énergétiques qui contribuent  
à une agriculture durable**

[prorec.ca](http://prorec.ca)

 **Prorec™**

Valoriser aujourd'hui pour nourrir demain.

# Williams

AVOCATS & CONSEILS

AU SERVICE DU PLAN CONJOINT DES  
PRODUCTEURS DU BOVINS DU QUÉBEC



## NOS AVOCATS

- ▶ Nathan Williams
- ▶ Claude Savoie
- ▶ Marie Frédérique Des Parois
- ▶ Philippe Poulette
- ▶ Claude Lapierre



**Ne niaisez plus avec la puck. C'est le temps de scorer!**

Avez-vous déjà suivi la formation VBP+?

Vous sentez-vous prêt à faire le saut et à tenter votre chance dans l'équipe VBP+ Québec?

Recevez une première visite d'audit VBP+ d'ici mars 2024 et courez la chance de remporter le grand prix de la saison 2023-2024.



Plus de détails






**DONNEZ À VOS VEAUX  
L'ÉNERGIE DONT ILS ONT  
BESOIN, DÈS LE DÉBUT<sup>MC</sup>**

GroberNutrition.com | 1 800 265-7863 |   

# RESOLTZ<sup>®</sup> NEONATE PASTE

*Protéines d'œufs sous forme  
de complexes, un facteur  
dans le maintien d'une  
bonne santé néonatale*



**Profitez  
de la PUISSANCE  
des OEUFS<sup>TM</sup>**

RESOLTZ<sup>®</sup>  
NEONATE PASTE

RESOLTZ<sup>®</sup> est un supplément  
alimentaire au goût agréable pour  
veaux nouveau-nés. Il contient des  
protéines d'œufs sous forme de complexes.

- Pâte au goût agréable
- Seringue pratique à dose  
unique de 35 ml
- Fabriqué à partir de protéines  
d'œufs sous forme de complexes

Code: PAH-081-C



**COMMANDEZ DÈS  
AUJOURD'HUI!** ligne sans frais: **1-866-690-4998** | [www.partneranimalhealth.ca](http://www.partneranimalhealth.ca)

# LA PROTECTION FOETALE

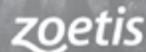
## PIERRE ANGULAIRE DU TROUPEAU PRODUCTIF



**Bovi-Shield<sup>®</sup>  
GOLD FP<sup>®</sup> 5**

**CattleMaster<sup>®</sup>  
GOLD FP<sup>®</sup> 5**

Toutes les marques déposées sont des propriétés de Zoetis ou de ses condédants de licence.  
© 2024 Zoetis Services LLC. Tous droits réservés.





Produits vétérinaires  
**Kane**

 **BÂTIMENTS**  
**MegaDome**  
PAR HARNOIS

## MEMBRANE EXCLUSIVE

CONÇUE POUR LE BIEN-ÊTRE  
DE VOTRE BÉTAIL

### MEMBRANE POWERSHIELD<sup>MD</sup> :

- 30% PLUS DE LUMIÈRE
- ENVIRONNEMENT SALUBRE VENTILÉ
- PRODUCTION ACCRUE

### SERVICE D'INSTALLATION LOCALE

888-427-6647 | [INFO@HARNOIS.COM](mailto:INFO@HARNOIS.COM)

[MEGADOME.CA](http://MEGADOME.CA)

 **vetoquinol**  
ACCOMPLIR PLUS ENSEMBLE



**Pr Halagon<sup>®</sup>**

HALOFUGINONE EN SOLUTION ORALE POUR LES VEAUX



[www.vetoquinol.ca](http://www.vetoquinol.ca)

disponible  
en formats de  
980 ml / 490 ml

# brisez le cycle



CONSULTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE © 2015 Emdoka bvba. Halagon est une marque déposée de Emdoka bvba. Tous droits réservés.

# ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOUVILLONS D'ABATTAGE

## Projet d'ordre du jour

1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023
2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2023
3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024
4. CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE
5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT
  - 5.1 Critères d'admissibilité
6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



# BOUVILLONS D'ABATTAGE

## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Au printemps 2023, les prix du bétail ont atteint des niveaux records aux États-Unis. Le même phénomène s'est produit au Québec et ailleurs au Canada. Les perspectives de prix sont relativement intéressantes pour les prochaines années. De telles conditions de marché n'ont pas été observées depuis 2015.

Entre 2021 et 2023, une chute significative de l'inventaire du cheptel de bovins américains a eu lieu. Cette baisse s'explique en bonne partie par les importantes sécheresses ayant touché les principaux États producteurs de bovins lors des deux dernières années. Le prix du bétail a donc été en forte hausse et grandement volatil en 2023.

Actuellement, il y a moins de vaches de boucherie au pâturage aux États-Unis et il y aura donc moins de veaux et de bovins en engraissement. Le cheptel devrait diminuer de 1 à 3 % par an pendant au moins les deux prochaines années. Cela risque de se répercuter par une réduction de l'offre de viande bovine. L'offre se resserrera davantage lorsque la reconstitution des troupeaux commencera et que les génisses seront envoyées aux packages plutôt qu'en engraissement.

Selon les perspectives à long terme, la production de bovins ainsi que l'offre de viande bovine seront restreintes aux États-Unis; probablement plus qu'en 2014-2015.

Quelles seront les conséquences pour les prix du bétail et de la viande bovine du côté américain et de l'Ouest et l'Est canadien? Il est clair que les conditions seront très favorables. Toutefois, il faut tempérer cet optimisme en tenant compte des autres facteurs économiques comme la compétitivité par rapport aux autres protéines animales, la demande intérieure ainsi que la demande d'exportation de la viande bovine.

Au Québec, le prix moyen des bouvillons a connu une hausse importante de 0,73 \$/lb carcasse, passant de 2,98 \$/lb carcasse en 2022 à 3,71 \$/lb carcasse en 2023. Il s'agit d'une amélioration de la valeur des bouvillons, soit un montant de 657 \$ pour un bouvillon de 900 lb carcasse. L'année 2023 s'est amorcée avec un prix moyen de 3,21 \$/lb carcasse. Les prix ont ensuite suivi une tendance à la hausse avec un sommet avoisinant les 4,07 \$/lb carcasse en juin et en août.

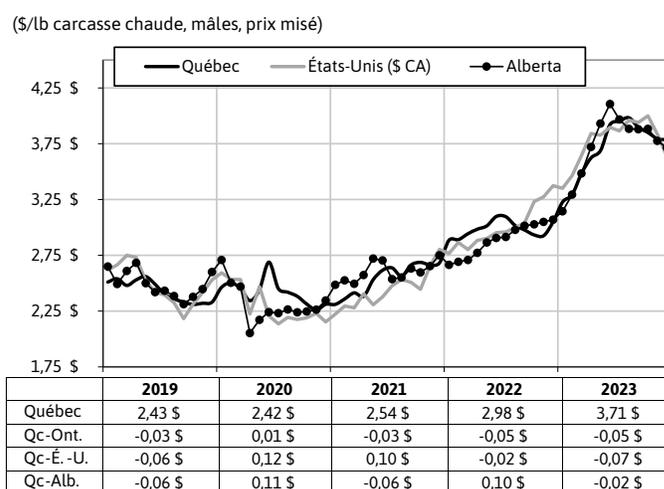
Les prix obtenus pour la vente de bouvillons au Québec ont été en moyenne 0,02 \$/lb inférieurs à ceux de l'Ouest canadien (Figure 1) et se sont avérés plus équilibrés qu'en 2022 où une différence de 0,10 \$/lb avait été observée. En contrepartie, l'écart entre le prix moyen des bouvillons du Québec et celui des États Unis a grandement augmenté depuis l'année 2021. L'écart a été de 0,07 \$/lb carcasse en faveur des États Unis, comparativement à un écart de -0,02 \$/lb carcasse en 2022 et de 0,10 \$/lb carcasse en faveur du Québec en 2021. C'est donc une différence de 0,17 \$/lb carcasse en deux ans. Cette situation a donc favorisé une reprise de l'exportation de bouvillons canadiens vers les États Unis. Une hausse des prix américains ainsi qu'un taux de change plus avantageux expliquent en bonne partie cette situation.

La hausse des coûts de production, l'incertitude des marchés et la faible rentabilité des dernières années dans le secteur bouvillon se sont finalement traduites à nouveau par une baisse du volume produit par rapport à l'année précédente (Figure 2). Au total, 59 165 têtes ont été produites en 2023. Ce volume exclut les ventes payées directement aux producteurs.

En 2023, le poids moyen des carcasses de bouvillons au Québec a été légèrement inférieur comparativement à celui de 2022 (Figure 3). Il a atteint 892 lb, soit 2 lb de moins qu'en 2022. Dans l'Ouest canadien, le poids moyen des carcasses était de 889 lb en 2023, comparativement à 896 lb en 2022. Il s'agit d'une baisse de 7 lb. Cette baisse peut en partie s'expliquer par des difficultés d'approvisionnement en nourriture en raison de la sécheresse qu'a subie l'Ouest canadien combinée à des prix très intéressants incitant les producteurs à vendre un peu plus rapidement les bouvillons.

Concernant la qualité des carcasses, la Figure 4 permet de constater l'évolution de la répartition des carcasses selon leur classement de persillage. La proportion de carcasses de bouvillons classées AAA ou prime est de 65 % au Québec, soit 13 % inférieur celle de l'Ontario et 8 % sous celle de l'Ouest canadien.

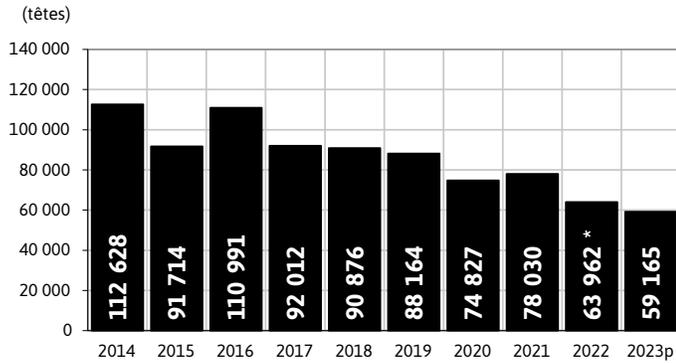
**Figure 1: Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)**



Sources:

- PBQ: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États Unis, marché spot, pris à la ferme, Québec
- OCA: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Ontario
- Canfax: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Alberta
- USDA: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, États-Unis

Figure 2: Production de bouvillons au Québec

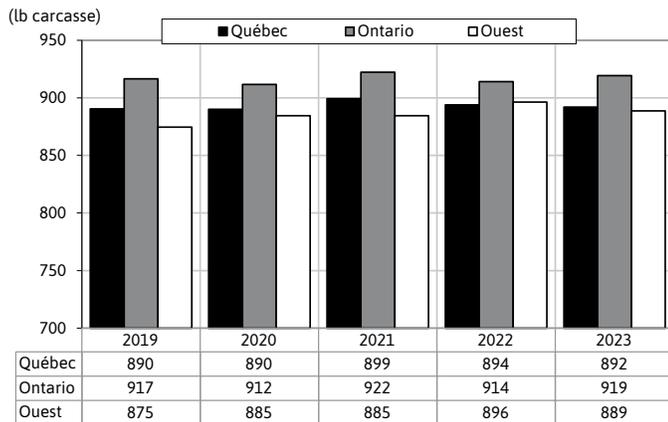


\* Depuis 2022, le volume n'inclut pas les ventes payées directement aux producteurs.

Sources:

• PBQ: Nombre de bouvillons d'abattage mis en marché par les producteurs du Québec

Figure 3: Poids moyen des carcasses de bouvillons\* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien

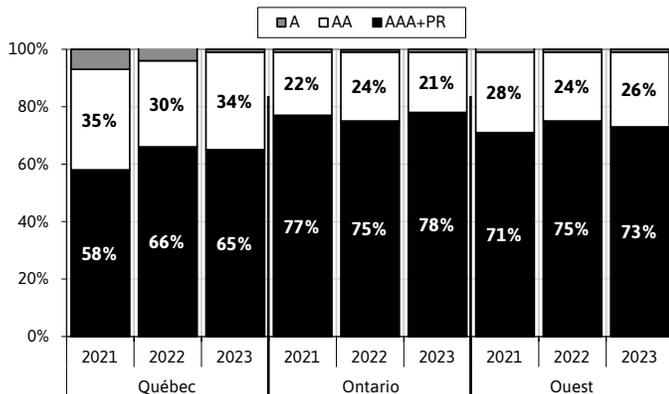


\*Abattus au Canada

Sources:

• PBQ: Poids de vente des bouvillons abattus au Canada (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles), Québec  
 • ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus en Ontario (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)  
 • ACCB: Poids de vente des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien (pondéré 65 % mâles, 35 % femelles)

Figure 4: Persillage des carcasses de bouvillons\* au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien



\*Abattus au Canada

Sources:

• PBQ: Classement des bouvillons produits au Québec et abattus au Canada  
 • ACCB: Classement des bouvillons abattus en Ontario  
 • ACCB: Classement des bouvillons abattus dans l'Ouest canadien

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOUVILLON D'ABATTAGE EN 2023

### Certification VBP+

Le nouveau règlement sur la production et la mise en marché des bouvillons comportera l'obligation d'être certifié VBP+ pour les entreprises mettant en marché plus de 20 têtes par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le comité souhaite signaler l'importance pour la production québécoise de bouvillons d'effectuer une transition vers la durabilité.

### Augmentation du nombre de bouvillons certifiés VBP+

En 2023, les entreprises certifiées VBP+ comptaient 1 820 places de bouvillons d'abattage supplémentaires, portant le nombre total à 38 270. Cela représente une augmentation de 5 % par rapport à 2022, soit une production annuelle approximative de 53 578 bouvillons selon une rotation d'inventaire de 1,4.

Les campagnes de recrutement se poursuivront activement en 2024. Pour de plus amples renseignements, écrivez à [pbqcertification@upa.qc.ca](mailto:pbqcertification@upa.qc.ca).

### Règlement sur la production et la mise en marché des bouvillons

Le règlement a pour objectif d'établir les modalités de production et de mise en marché pour les producteurs.

Pour faire suite au rejet du texte proposé lors de l'assemblée générale spéciale (AGS) des producteurs de bouvillons d'abattage en 2023, le comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) a procédé à la réécriture du règlement afin de le mettre au vote. Cette nouvelle version sera présentée lors de l'AGS 2024 afin d'obtenir l'accord des producteurs.

### Convention de mise en marché des bouvillons

La convention de mise en marché a pour objectif d'établir les modalités de commercialisation des bouvillons avec les acheteurs.

L'agence de vente travaille sur une proposition de convention de mise en marché. La convention sera approuvée par le CMMBA pour ensuite être présentée aux différents acheteurs pour négociation.

### Collaboration avec le secteur veau d'embouche

Le CMMBA a donné son appui au secteur veau d'embouche quant au développement du projet de ventes aux enchères électroniques de veaux d'embouche.

Le CMMBA a aussi développé un projet destiné aux producteurs de veaux d'embouche visant à transmettre des renseignements sur l'engraissement et la finition de veaux d'embouche en bouvillons d'abattage.

### Promotion du Bœuf du Québec

Le projet de promotion du Bœuf du Québec, élaboré en partenariat avec le secteur veau d'embouche et l'entreprise Montpak International inc., s'est complété en 2023. Plusieurs activités de marketing concernant le Bœuf du Québec ont ainsi pu être subventionnées grâce

# BOUVILLONS D'ABATTAGE

à l'appui financier reçu dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

## 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

En 2024, les principaux dossiers à traiter par le CMMBA et l'agence de vente des bouvillons sont les suivants :

- Redresser la situation financière de l'agence de vente;
- S'assurer de l'approbation du règlement sur la mise en marché et de sa mise en application;
- Négocier et développer les conventions de mise en marché avec les acheteurs;
- Poursuivre l'appui au développement de la certification VBP+ dans la filière;
- Collaborer avec le secteur veau d'embouche dans divers projets;
- Poursuivre l'analyse de l'implication dans le projet de certification de provenance Bœuf du Québec;
- Poursuivre la planification stratégique de la filière bovine.

## 4. CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DES BOUVILLONS D'ABATTAGE

L'agence de vente se trouve en situation déficitaire. Cette situation s'explique en grande partie par la diminution des revenus en lien avec la réduction du volume de bouvillons mis en marché. À cela, il faut ajouter la hausse généralisée de l'ensemble des postes de dépenses en raison de l'inflation, en plus de celles nécessaires pour améliorer la sécurité informatique.

Le volume de bouvillons mis en marché a diminué de près de 30% pour la période de 2015 à 2022, soit lors de la dernière modification de la contribution spéciale en 2015 (voir Figure 2). Selon les prévisions, le volume de bouvillons mis en marché devrait continuer à décroître dans les prochaines années.

Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution des revenus et des dépenses à l'agence de vente depuis 2014.

Le budget adopté pour l'année 2023 prévoyait un déficit de 237 429 \$. Ainsi, le montant cumulé au fonds de l'agence de vente devrait se chiffrer à 379 417 \$ à la fin de l'année financière.

Le CMMBA a étudié la situation financière dans un objectif de maintenir le plus possible le même niveau de services aux producteurs pour les cinq prochaines années. Quelques pistes de réduction de coûts ont été soulevées par le comité, soit :

- de rendre les réunions du CMMBA plus efficaces;
- de négocier à la baisse le montant de la cotisation annuelle à l'Association nationale des engraisseurs de bovins.

Quant à l'agence de vente, elle poursuivra ses efforts et ses travaux afin de soutenir et améliorer les revenus des producteurs de bouvillons et la rentabilité de la production.

Cependant, une hausse du financement par le biais de la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des bouvillons d'abattage reste nécessaire. Ainsi, la hausse proposée devrait permettre de maintenir les services offerts aux producteurs par l'agence de vente. Parmi les services, il importe de noter les suivants :

### Mise en marché

- Administration du *Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec*;
- Opération des enchères électroniques;
- Gestion des ventes aux États-Unis (ex. : transport, douanes et suivi des contrats);
- Négociation des ventes aux abattoirs canadiens et américains;
- Gestion des taux de change pour les ventes américaines;
- Perception des paiements des acheteurs, paiements aux producteurs et perception des frais de transport;
- Validation des informations des acheteurs et corrections le cas échéant;
- Développement de nouveaux marchés;
- Suivi de l'évolution des marchés de référence.

### États des résultats internes - Évolution des résultats des exercices 2014 à 2023

|                       | Fév. 2023 | Oct. 2022 | Oct. 2021 | Déc. 2020 | Déc. 2019 | Déc. 2018 | Déc. 2017 | Déc. 2016 | Déc. 2015   | Déc. 2014 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-----------|
|                       | (4 mois)  | (12 mois) | (12 mois) | (12 mois) | (10 mois) | (12 mois) | (12 mois) | (12 mois) | (12 mois)   | (12 mois) |
| Revenus               | 195 278   | 507 741   | 538 247   | 561 337   | 556 738   | 716 786   | 899 914   | 766 994   | 546 777     | 589 115   |
| Dépenses              | 204 821   | 567 462   | 569 588   | 560 742   | 442 498   | 490 020   | 657 713   | 644 348   | 1 574 939   | 735 890   |
| Surplus (déficit)     | (9 543)   | (59 721)  | (31 341)  | 595       | 114 240   | 226 766   | 242 201   | 122 646   | (1 028 162) | (146 775) |
| Surplus au début      | 616 846   | 676 567   | 707 908   | 707 313   | 593 073   | 366 307   | (363 492) | (665 147) | 343 015     | 489 790   |
| Transferts interfonds | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 0         | 487 598   | 179 009   | 20 000      | 0         |
| Surplus à la fin      | 607 303   | 616 846   | 676 567   | 707 908   | 707 313   | 593 073   | 366 307   | (363 492) | (665 147)   | 343 015   |

## Informations aux producteurs

- Maintien des informations à jour sur le site extranet (ex.: données d'abattage, paiements aux producteurs, statistiques de vente et livres de gain produites, documents d'information et d'analyse, etc.).

## Autres services

- Développement et gestion du logiciel de traçabilité Bovitrace;
- Inspection des principaux abattoirs (Ontario et Maritimes) afin, entre autres, de s'assurer du respect des règles (ex.: préparation et découpage des carcasses);
- Offre d'un service d'accompagnement aux producteurs.

## Représentation

- Membre de l'Association nationale des engraisseurs de bovins, laquelle fait des représentations et du lobbying pour le secteur bouvillon à l'échelle canadienne.

C'est pour ces raisons que le CMMBA recommande de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché des bouvillons d'abattage de 3,50\$ par bouvillon mis en marché, applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, pour la faire passer de 6,25\$ à 9,75\$ par bouvillon.

**Êtes-vous en accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bouvillons d'abattage à l'effet de hausser la contribution spéciale pour la production et la mise en marché de 3,50\$ par bouvillon mis en marché, applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024?**

## 5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

### 5.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bouvillons d'abattage au Plan conjoint;
- Avoir élevé des bouvillons pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 bouvillons au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20% de son capital actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

Lorsqu'aucun producteur ayant effectué l'élevage de bouvillons pour son compte ou celui d'autrui ou ayant fait produire et offert en vente au moins 50 bouvillons, au cours de l'année civile précédente, ne se présente comme candidat, un producteur de bouvillons qui respecte tous les critères d'admissibilité, sauf celui des volumes, est néanmoins éligible à la fonction de membre ou de substitut du comité de mise en marché à titre d'observateur. Il ne détient alors aucun droit de vote, mais peut participer aux délibérations.

## 6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



# ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN

## SECTION COMMUNE

### Projet d'ordre du jour

- 1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
  - 1.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd**
  - 1.2 Projet de la filière veau**
  - 1.3 Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau**
  - 1.4 Application mobile RegiVeau**
  - 1.5 Implications fédérales et provinciales**
    - Association canadienne du veau
  - 1.6 Promotion et développement des marchés**



## 1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

### 1.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

En 2022, le secteur veau lourd, comprenant les secteurs veau de lait (VL) et veau de grain (VG), a amorcé un projet ayant pour objectif de déterminer des pistes de solutions visant à assurer la viabilité à long terme de la filière.

Le rapport final du projet a été déposé par le mandataire Forest Lavoie Conseil inc. en début d'année. Il contient des recommandations et un plan d'action permettant d'identifier quatre principaux défis à réaliser pour améliorer la compétitivité du secteur :

- Accroître la production dans une structure compétitive de prix permettant d'assurer des marges positives aux producteurs et aux transformateurs;
- Accroître la synergie entre la promotion générique des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et les différents transformateurs;
- Se doter d'une stratégie relative à l'achat de veaux laitiers croisés visant à assurer le maintien de la compétitivité des producteurs et des transformateurs;
- Suivre de près l'évolution de la production, de la consommation et du commerce international des principaux pays concurrents afin de s'adapter et d'assurer la compétitivité du secteur veau lourd québécois.

En lien avec les défis précédemment énumérés, voici une liste des facteurs de réussite touchant l'un ou l'autre des secteurs veau lourd.

| Action                                                                                                               | Veau de grain | Veau de lait |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Mise en place d'un système de classement en abattoir dans le veau de grain                                           | ✓             |              |
| Évaluer l'opportunité économique d'utiliser des sous-produits du secteur laitier comme substitut à la poudre de lait |               | ✓            |
| Analyse du cycle de vie de la filière veau                                                                           | ✓             | ✓            |
| À la suite du projet gras dorsal, réaliser une étude sur l'alimentation optimale                                     | ✓             |              |
| Tableau de bord                                                                                                      |               | ✓            |
| Pistes pour limiter l'importance des ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait                      |               | ✓            |

### 1.2 PROJET DE LA FILIÈRE VEAU

En 2023, les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau de lait et veau de grain ont entrepris une collaboration visant l'amélioration de l'offre de veaux laitiers croisés boucherie destinés à l'engraissement en veaux lourds. Un projet en trois volets a donc débuté afin de permettre à la filière de s'adapter aux changements liés à la présence grandissante de veaux laitiers croisés boucherie sur le marché :

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie.
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse Brune.
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le type de croisement des veaux.

Les analyses concernant le dépôt de gras dorsal ont permis de constater que les femelles croisées de type Angus présentent un dépôt de gras dorsal supérieur aux veaux Holstein purs, mâles et femelles, dès le début de la phase de finition en veau de grain et particulièrement après le deuxième mois en finition. Une seconde phase du projet permettra d'évaluer les moyens pour réduire le dépôt de gras dorsal par des variations alimentaires.

### 1.3 RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE CYCLE DE VIE POUR LA FILIÈRE VEAU

Le projet Analyse de cycle de vie vise à dresser le bilan environnemental d'un produit depuis la ferme jusqu'au commerce de détail en tenant compte de l'ensemble des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). L'analyse devra permettre de séparer les activités d'élevage des activités d'abattage et de transformation de la viande. Les activités générant le plus de GES seront identifiées, ce qui permettra de cibler les actions prioritaires à mettre de l'avant pour améliorer la situation.

### 1.4 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier.

Il est donc possible de faire des entrées en élevage, de changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements sur une application développée pour téléphones intelligents. L'application et le site extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

RegiVeau devrait être disponible au printemps 2024.

### 1.5 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

#### Association canadienne du veau

Les PBQ sont membres de l'Association canadienne du veau. Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2023, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds*;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;

# VEAUX DE LAIT ET VEAUX DE GRAIN

- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

## 1.6 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Protéine santé et polyvalente;
- Facile à cuisiner, une viande de tous les jours
- Protéine abordable et accessible;
- Élevé avec fierté par des producteurs locaux et attentionnés.

Le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de reconduire l'entente de promotion concernant la prise en charge de la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Les stratégies pour l'année 2023 étaient :

- Démontrer que le veau est un choix accessible, abordable et sain;
- Augmenter la notoriété et la considération du Veau du Québec par rapport aux classiques du bœuf et du poulet;
- Mettre de l'avant les producteurs pour garder une visibilité et aussi pour démontrer le côté local;
- Afficher des outils en magasin pour aider les consommateurs à trouver le veau;
- Poursuivre les activations Web performantes et qui amènent les consommateurs à voir et essayer nos recettes.

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide financière de 292 000 \$ pour la promotion du Veau du Québec de décembre 2020 à décembre 2023. Ce montant a servi à financer :

- Un sondage Omnibus réalisé par la firme Léger auprès de 1 000 répondants, du 25 au 28 novembre 2022, afin de mieux choisir et renforcer les messages en 2023;
- Une collaboration avec Pratico Média et l'influenceur Jérémie Latreille (alias Le Fit Cook) pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* de mars, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook de 5-15 ainsi que sur les médias sociaux du Fit Cook. Une publicité sur le veau était aussi publiée dans le magazine;
- La conception et la fabrication d'une bannière rétractable pour le festival et le Championnat du monde de Pâté-Croûte le 17 octobre 2022;

- Durant l'hiver, le printemps et l'été, des campagnes sur tous les canaux de *Salut Bonjour* et *5 chefs dans ma cuisine* (TV, site Web, Facebook et Instagram), des campagnes numériques sur le réseau de Yahoo! et des campagnes sur les médias sociaux du Veau du Québec (Facebook, Instagram et Pinterest);
- Des visuels ont été développés pour faire des campagnes de publicité sur les pages Facebook et Instagram pour promouvoir les rabais en épicerie;
- Des campagnes d'influence avec Folks and Forks à l'hiver et au printemps.

D'autres activités publicitaires ont été réalisées au cours de l'année :

- Veau du Québec:
  - Une campagne d'influence avec Folks and Forks à l'été;
  - Les guides de coupes du veau de grain et du veau de lait ont été épurés et adaptés à la nouvelle identité graphique;
  - Des concours sur la page Facebook;
  - Une collaboration avec Pratico Média et l'influenceur Micael Béliveau (alias Le Maître Fumeur) pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* de juin, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook de 5-15 ainsi que sur les médias sociaux du Maître Fumeur;
  - Des collaborations avec Montpak International et Famille Fontaine pour la 1<sup>re</sup> édition du BBQ à la ferme ainsi que pour un événement avec les employés de Service Alimentaire Gordon Canada.
- Veau de grain du Québec:
  - Une collaboration avec Famille Fontaine pour l'affichage d'une carte-contenu, du 20 avril au 31 mai, devant la section du veau dans l'ensemble de la bannière Metro pour promouvoir une recette de côtelettes de veau vieilles;
  - Conception d'un livret de recettes de veau de grain;
  - Deux campagnes d'influence à l'été avec Le Maître Fumeur;
  - Du 7 août au 4 septembre, commandite de la section des recettes BBQ sur le site *5 ingrédients, 15 minutes* (5-15), publicité dans leur infolettre et publications thématiques sur la page Facebook de 5-15.
- Veau de lait du Québec
  - Une campagne d'influence à l'été avec Martin Goyette (alias le Guide de survie pour monoparental).

# ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT

## Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2023**
  - 2.1 Projets en cours et réalisés
    - **Ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait: prévalence, facteurs associés et pistes pour en limiter l'importance**
  - 2.2 Programme qualité Veau vérifié
  - 2.3 Promotion Veau du Québec
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
4. **ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
  - 4.1 Critères d'admissibilité
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**

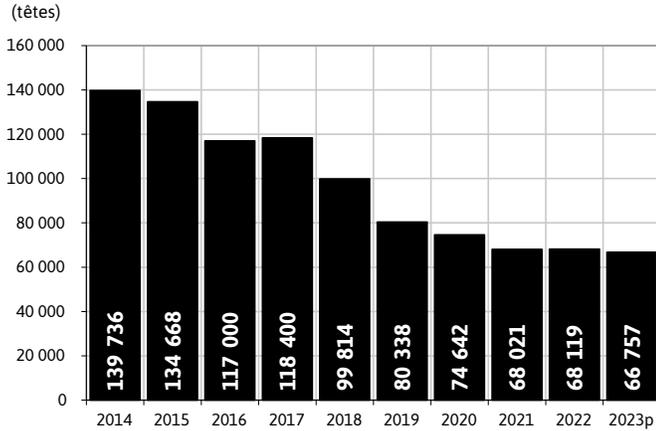


# VEAUX DE LAIT

## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

La production projetée de veaux de lait pour l'année 2023 devrait se situer autour de 66 757 têtes. Il s'agirait d'une baisse de 2 % par rapport à 2022.

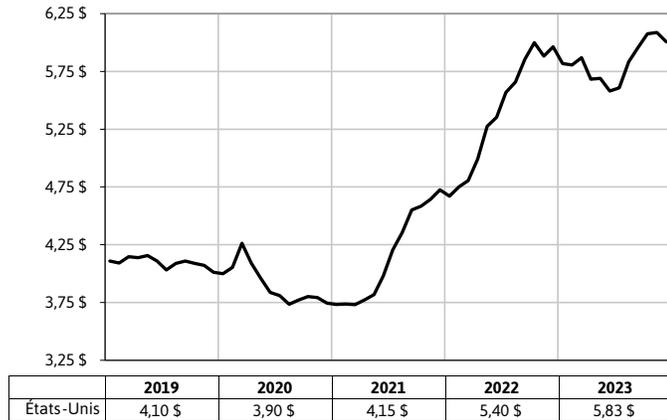
**Figure 1: Production de veaux de lait au Québec**



Source:  
• PBQ: Volume de veaux de lait produits au Québec

**Figure 2: Prix des veaux de lait aux États-Unis**

(\$ CA/lb carcasse chaude sans peau)

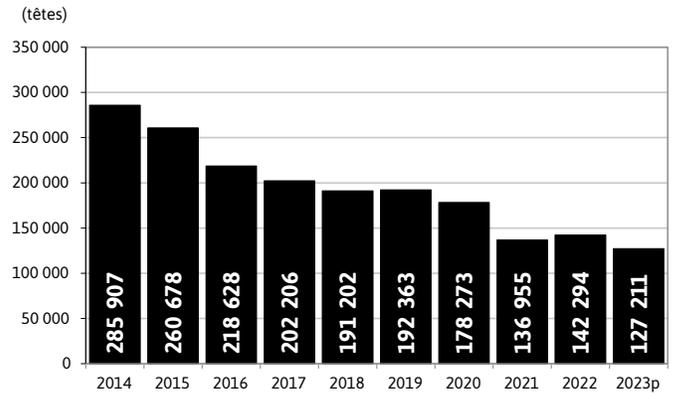


Note: Prévoir des frais de douanes, des frais vétérinaires et la freinte pour les livraisons canadiennes aux États-Unis.

Source:  
• USDA: USDA converti \$ CA. Prix FAB ferme.

Après la hausse constante observée tout au long de l'année 2022, la croissance du prix du veau de lait sur le marché américain s'est estompée pour se stabiliser autour de 5,83 \$ CA/lb carcasse en 2023. Globalement, le prix moyen obtenu est 8 % supérieur au prix moyen de 2022.

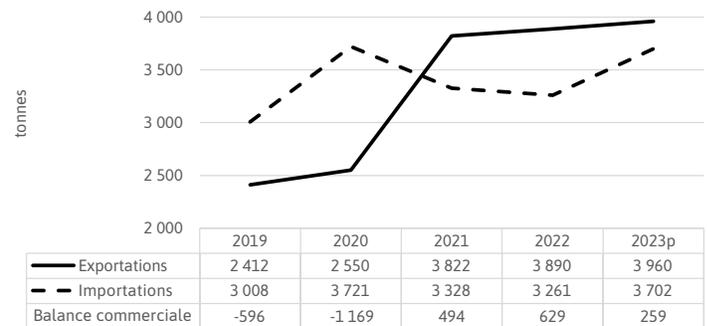
**Figure 3: Production de veaux de lait aux États-Unis**



Source:  
• USDA: Nombre de veaux de lait abattus dans le nord-est et dans le centre-nord des États-Unis

La production américaine de veaux de lait affiche une baisse de 10,6 % par rapport à 2022. Il en résulterait un total de 127 211 têtes.

**Figure 4: Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2019 à 2023p**



Sources:  
• ACIA: Importations  
• Statistique Canada: Exportations

### Commerce international

Les importations de viande de veau au Canada sont en hausse de 12 % par rapport à 2022 tandis que les exportations affichent une hausse de 1,8 %. Le Canada se retrouve néanmoins avec une balance commerciale positive pour une troisième année consécutive. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 58 % des importations du Canada. Les Pays-Bas viennent au deuxième rang avec 18 %, suivis des États-Unis avec 16 %. Du côté des exportations, 96 % de la viande de veau canadienne sont à destination des États-Unis.

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE LAIT EN 2023

### 2.1 Projets en cours et réalisés

#### Ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait: prévalence, facteurs associés et pistes pour en limiter l'importance

Après la réalisation du projet ayant pour objectif le développement d'un outil d'évaluation des lésions de la caillette dans le veau de lait en 2022, le comité de mise en marché des veaux de lait considérait pertinent de poursuivre une seconde phase avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

En décembre, un projet a été présenté pour une demande d'aide financière au Programme de développement territorial et sectoriel (PDTs) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Le projet qui sera réalisé sur une période de 24 mois, à compter de 2024, visera les objectifs suivants :

- Estimer la prévalence de lésions de la caillette chez les veaux de lait du Québec;
- Dans un sous-groupe de ces veaux, confirmer la valeur diagnostique du pepsinogène sérique à partir d'une prise de sang, pour la corréler aux lésions de la caillette observées en abattoir;
- Évaluer les caractéristiques d'engraissement à l'aide d'un questionnaire rempli lors d'une visite d'élevage;
- Évaluer les facteurs de risque spécifiques individuels, de lots et de fermes potentiellement impliqués dans cette problématique;
- Évaluer les caillettes d'un sous-échantillon de veaux décédés en cours d'engraissement afin de caractériser la proportion de ceux affectés d'ulcères.

### 2.2 Programme qualité Veau vérifié

Le programme canadien de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veaux Veau vérifié donne aux producteurs un moyen de répondre aux consommateurs qui demandent une preuve de la salubrité des aliments. Il fournit à nos clients l'assurance que le veau produit est de première qualité. Les détails du programme sont indiqués au point Programmes qualité et programme bœuf durable de la section Activités en 2023 du présent document.

### 2.3 Promotion Veau du Québec

Le comité de mise en marché des veaux de lait a cessé de participer au fonds de promotion Veau du Québec à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le détail des activités de promotion réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre est résumé dans la section Réalisations et dossiers conjoints des secteurs veau de lait et veau de grain.

## 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

En 2024, le secteur veau de lait consacrera ses efforts sur les dossiers suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau et des actions ciblées dans le rapport du projet Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur des veaux lourds;
- Maintenir son implication au sein de l'Association canadienne du veau et du groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Améliorer la qualité des veaux laitiers par la concertation avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et en s'impliquant activement dans le Forum Veau;
- Poursuivre les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de grain et bovin de réforme et veau laitier;
- Assurer le suivi de l'étude sur l'effet de différentes diètes distribuées pendant le repos lors du transport de veaux non sevrés;
- À la suite de l'obtention du financement du PDTs, entreprendre la réalisation du deuxième volet du projet sur les lésions de la caillette dans le veau de lait afin d'en déterminer les causes et déterminer des éléments de régie visant à les prévenir.

## 4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

### 4.1 Critères d'admissibilité

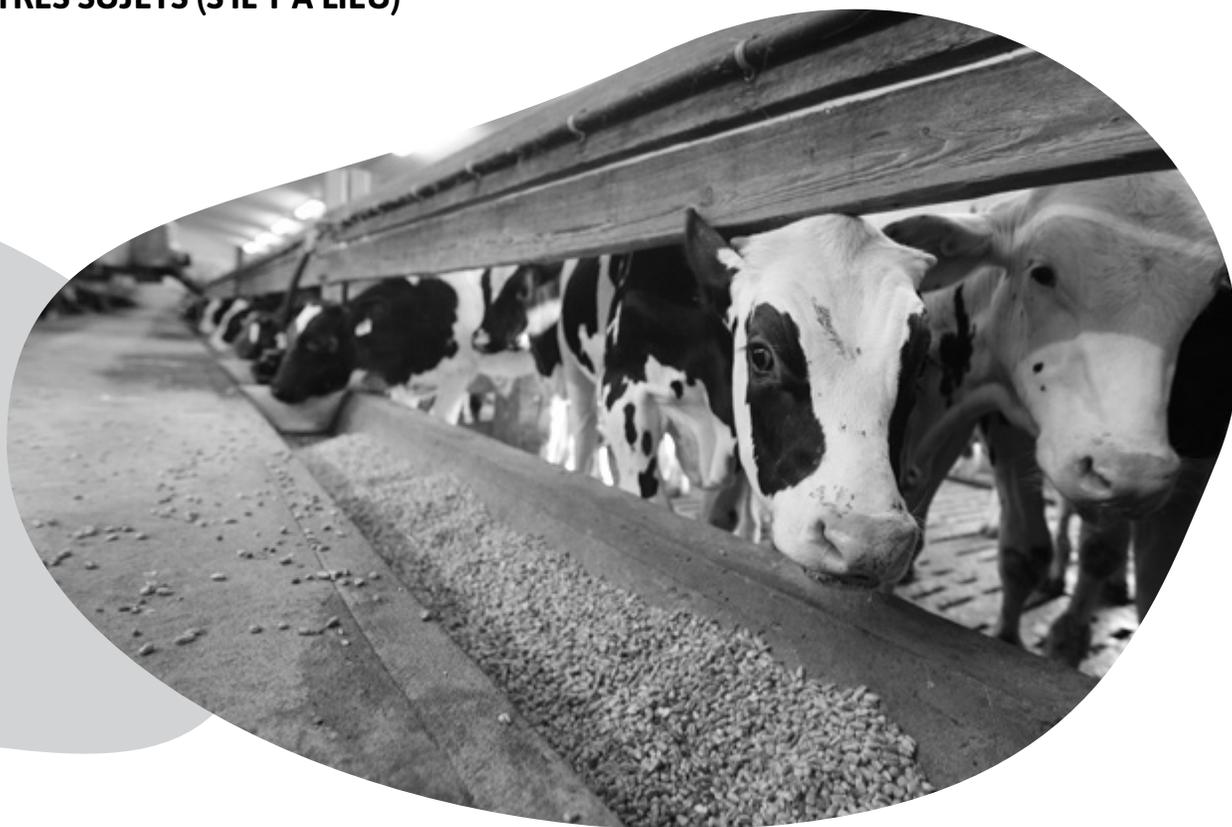
- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de lait au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 100 veaux de lait au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

## 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

# ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

## Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2023**
  - 2.1 Refonte de la mise en marché
  - 2.2 Réseau d'expertise
    - Analyse de groupe 2022
  - 2.3 Historiques de production
  - 2.4 Projets en cours et réalisés
    - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
    - Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
  - 4.1 Critères d'admissibilité
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



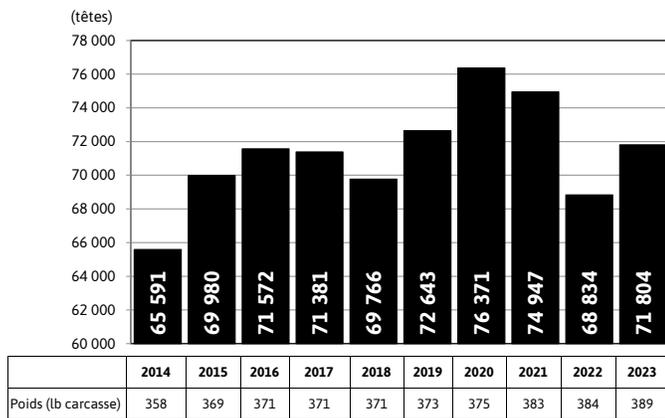
## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

### Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a commencé l'année 2023 en force avec des volumes supérieurs à ceux de 2022, comblant les besoins des acheteurs jusqu'au début du mois de mars. Les mois suivants, près de 250 veaux par semaine manquaient pour répondre à la demande. Ce phénomène s'est accentué à l'arrivée de l'automne, période où la demande est la plus forte.

En raison des faibles volumes anticipés pour la période des fêtes 2023, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime afin d'inciter les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 15 novembre au 13 décembre 2023.

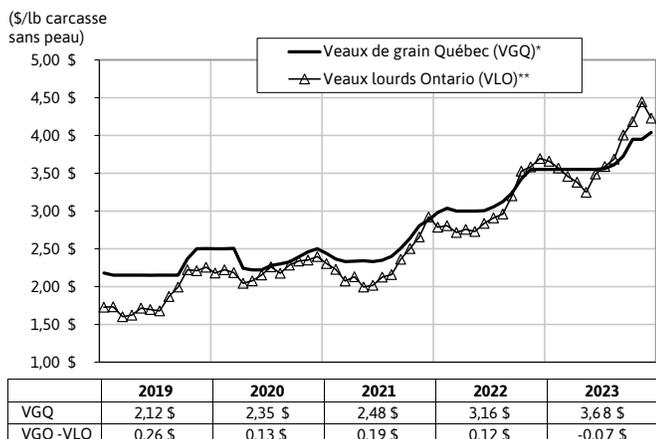
**Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec**



Source:  
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2023, la production de veaux de grain a augmenté de 4,3 % par rapport à celle de 2022 pour clôturer à 71 804 veaux. Le poids moyen des carcasses s'établit à 389 lb, soit une hausse de 5 lb par rapport à celui de l'année précédente.

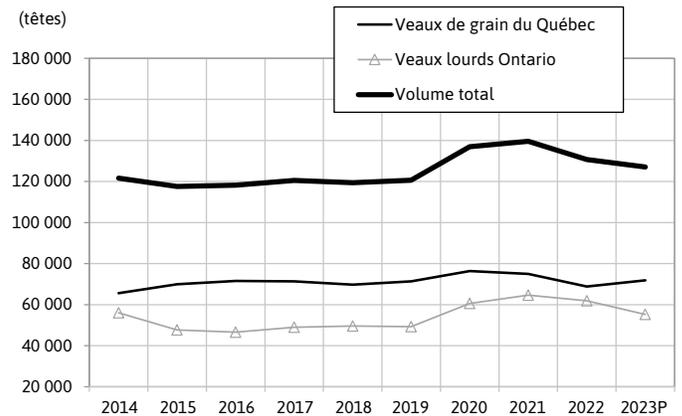
**Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario**



\* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)  
\*\* Prix hebdomadaire publié par OCA encan vivant, catégorie plus de 600 lb  
Source:  
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2023 tant sur le marché québécois qu'ontarien. Au Québec, les prix moyens se sont établis à 3,68 \$/lb carcasse. En Ontario, le prix était de 3,74 \$/lb pour les ventes à l'encan et de 3,91 \$/lb pour les ventes directes aux abattoirs, soit une moyenne pondérée de 3,81 \$/lb.

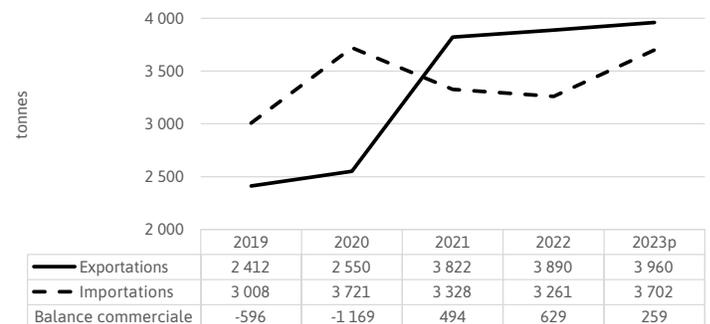
**Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario**



Sources:  
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec  
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2023, alors que la production de veaux de grain a augmenté de 4,3 % au Québec, elle a diminué de 10,7 % en Ontario. La production combinée des deux provinces s'est élevée à environ 127 000 veaux, soit une diminution estimée à plus de 2,9 %.

**Figure 4 : Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2019 à 2023p**



Sources:  
• ACIA: Importations  
• Statistique Canada: Exportations

### Commerce international

Les importations de viande de veau au Canada sont en hausse de 12 % par rapport à 2022 tandis que les exportations affichent une hausse de 1,8 %. Le Canada se retrouve néanmoins avec une balance commerciale positive pour une troisième année consécutive. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 58 % des importations du Canada. Les Pays-Bas viennent au deuxième rang avec 18 %, suivis des États-Unis avec 16 %. Du côté des exportations, 96 % de la viande de veau canadienne sont à destination des États-Unis.

# VEAUX DE GRAIN

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2023

### 2.1 Refonte de la mise en marché

Les acheteurs ont reçu un projet de *Convention de mise en marché des veaux de grain* (Convention) à la fin de l'année 2022 et leurs commentaires ont été recueillis au début de 2023. Les négociations se sont poursuivies au cours de l'année.

Une assemblée générale spéciale des producteurs de veaux de grain a eu lieu le 23 mars 2023 afin de consulter les producteurs sur le projet de refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement). L'assemblée s'est soldée par un vote en défaveur de la proposition. Les producteurs seront de nouveau consultés à une date ultérieure.

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché sont les suivantes :

- Signer la nouvelle Convention avec les acheteurs;
- Terminer les modifications au Règlement et consulter les producteurs;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

### 2.2 Réseau d'expertise

#### Analyse de groupe 2022

L'analyse de groupe, réalisée par VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des coûts d'exploitation grâce à des données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 11 entreprises ont participé à l'analyse de groupe, soit un nombre similaire à celui des dernières années.

### 2.3 Historiques de production

En 2023, deux appels de projets d'allocation d'historiques de veaux de grain supplémentaires ont été annoncés par le CMMVG :

- Le premier, réalisé au printemps, était ouvert aux producteurs déjà en production. Six producteurs ont soumis des projets pour un total de 4 660 veaux.
- Le second, réalisé à l'automne, était ouvert à tous et à la relève. Un projet d'historiques de production de 872 veaux a été attribué.

En 2023, huit projets d'allocation d'historiques alloués au cours des trois dernières années ont été complétés. Sur les 6 870 veaux engagés lors de ces appels de projets, 91 % ont été accordés, soit 6 242 veaux.

### 2.4 Projets en cours et réalisés

#### Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin de lui attribuer une valeur commerciale et de trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés.

Un nouveau système devrait :

- Améliorer la précision et l'objectivité du classement;
- Assurer un prix juste et prévisible pour les carcasses de veaux;
- Encourager les producteurs à privilégier des pratiques d'élevage favorisant une production de veaux de bonne qualité répondant à la demande des consommateurs.

Le moyen préconisé par l'industrie du veau consiste à l'élaboration d'une réglette de classement. L'utilisation d'une réglette a déjà fait ses preuves dans l'industrie du bœuf où elle a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Au cours de l'année 2023, les équipes de chercheurs du Centre de recherche et développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de Sherbrooke, au Québec, et de Lacombe, en Alberta, ont procédé à l'analyse des données et développé un prototype de réglette de classement.

En 2024, l'équipe de recherche, avec la collaboration de l'Agence canadienne de classement du bœuf (ACCB), réalisera la phase de validation de la réglette auprès des abattoirs participants afin d'évaluer le pourcentage de rendement total en viande maigre de la population actuelle de carcasses de veau de grain. Cette validation devrait permettre d'établir des classes de rendement en fonction de la distribution des rendements.

#### Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. On évalue que près du tiers des dépréciations serait en lien avec les pratiques de régie préabattage.

L'objectif du projet était de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur.

Le projet s'est terminé au cours de l'automne 2023 et permet d'orienter la filière sur les principales pratiques de régie préabattage qui ont un impact sur la qualité de la viande.

## 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

En 2024, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants:

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Travailler avec l'Association canadienne du veau (CVA) et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Travailler en collaboration avec le secteur bovin de réforme et veau laitier et la CVA afin de trouver des solutions à l'augmentation du nombre de veaux croisés dans les élevages de veaux lourds;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Faire approuver le *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* auprès des producteurs et le déposer à la RMAAQ;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Poursuivre les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande. La phase de validation de l'outil se fera grâce à la collaboration de l'ACCB et des équipes de recherche d'AAC;
- Entreprendre les travaux réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système de classement pancanadien;
- Poursuivre les travaux du projet Mesures exploratoires de l'évolution de l'épaisseur de gras dorsal chez le veau de grain;
- Entreprendre le projet Analyse cycle de vie de la filière veau;
- Poursuivre les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de lait et bovin de réforme et veau laitier;
- Réaliser le plan de promotion 2024.

## 4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

### 4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

## 5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)



# ATELIER DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

## Projet d'ordre du jour

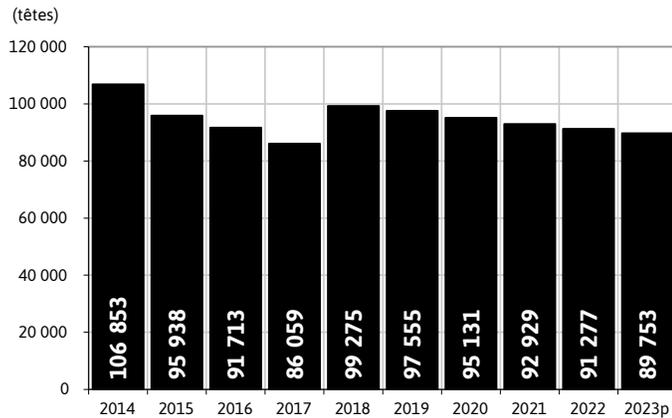
1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2023**
  - 2.1 Développement de marché
  - 2.2 Veaux laitiers croisés boucherie
  - 2.3 Projet de la filière veau
  - 2.4 Amélioration de la régie, la santé et du bien être des vaches laitières de réforme
  - 2.5 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
  - 3.1 Déploiement de la certification Bœuf du Québec
  - 3.2 Caractérisation du Programme Veau POD
  - 3.3 Filière veau
  - 3.4 Bovin de réforme
  - 3.5 Implication des membres
4. **CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME POUR DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE**
5. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
  - 5.1 Critères d'admissibilité
6. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

## 1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Figure 1: Nombre de bovins du Québec réformés

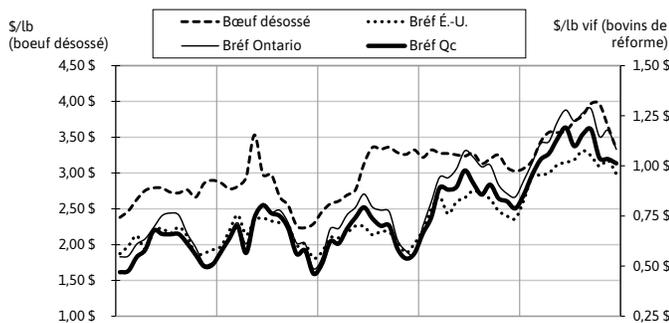


Source:  
• PBQ: Nombre de bovins de réforme mis en marché au Québec

En 2023, en moyenne 1 726 bovins de réforme ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec. Le volume de bovins de réforme mis en marché est en baisse de 1,7 % par rapport à 2022.

Ces données tiennent compte des bovins de réforme vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 2: Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada



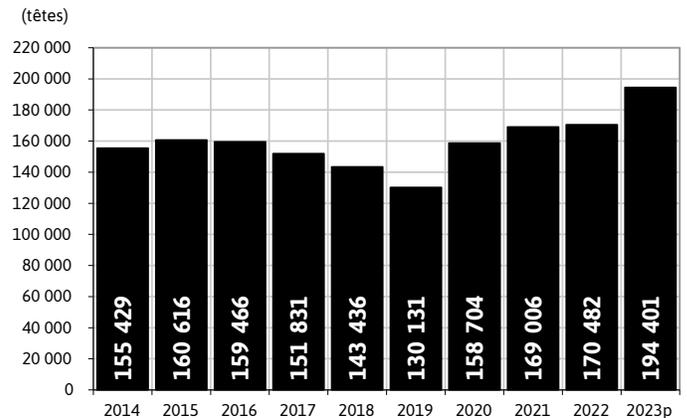
|              | 2019      | 2020      | 2021      | 2022        | 2023        |
|--------------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| Bœuf désossé | 2,70 \$   | 2,74 \$   | 3,01 \$   | 3,21 \$     | 3,57 \$     |
| QC \$/vache  | 805,36 \$ | 912,43 \$ | 909,53 \$ | 1 187,04 \$ | 1 487,82 \$ |
| QC \$/lb     | 0,58 \$   | 0,65 \$   | 0,65 \$   | 0,85 \$     | 1,06 \$     |
| Qc-É.-U.     | -0,05 \$  | -0,02 \$  | 0,01 \$   | 0,05 \$     | 0,07 \$     |
| Qc-Ont.      | -0,06 \$  | -0,02 \$  | -0,05 \$  | -0,08 \$    | -0,09 \$    |

Sources:  
• PBQ: Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, Bréf QC (\$/lb)  
• PBQ: Revenus par tête pour un bovin de 1 400 lb vivant, Bréf QC (\$/tête)  
• Canfax: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Bréf ON  
• USDA: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, Bréf É.-U.  
• Canfax: Prix du bœuf désossé 85 % maigre vendu au Canada, Bœuf désossé

En 2023, le prix moyen des bovins de réforme a augmenté à 1,06 \$/lb vif alors qu'il était à 0,85 \$/lb vif l'année précédente. Cette augmentation est causée par la forte demande pour la protéine bovine sur le marché nord américain.

Le prix de référence moyen du bœuf désossé s'est situé à 3,57 \$/lb en 2023, comparativement à 3,21 \$ en 2022.

Figure 3: Nombre de veaux laitiers du Québec mis en marché



Source:  
• PBQ: Nombre de veaux laitiers mis en marché au Québec

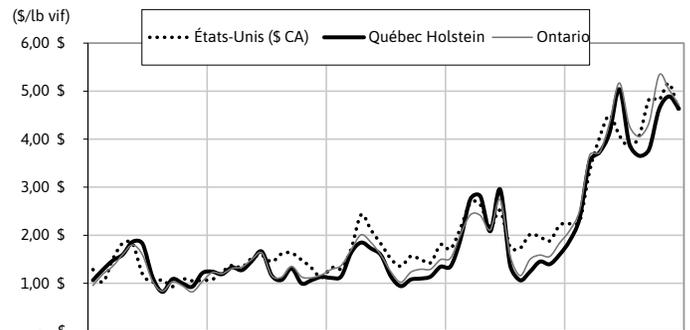
En moyenne, 3 738 veaux laitiers ont été commercialisés chaque semaine par les producteurs dans les encans du Québec en 2023.

Le volume total annuel prévu de veaux laitiers mis en marché est de 194 401 en 2023. Il s'agit d'une hausse de 14 % par rapport à 2022.

La proportion de veaux laitiers issus d'un croisement avec de la semence de taureau de boucherie a atteint 53 % en 2023.

Ces données tiennent compte des veaux laitiers vendus dans les postes de commercialisation au Québec ainsi que ceux vendus à l'extérieur de la province selon l'entente sur la contribution nationale (Agence canadienne de prélèvement du bœuf).

Figure 4: Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États Unis



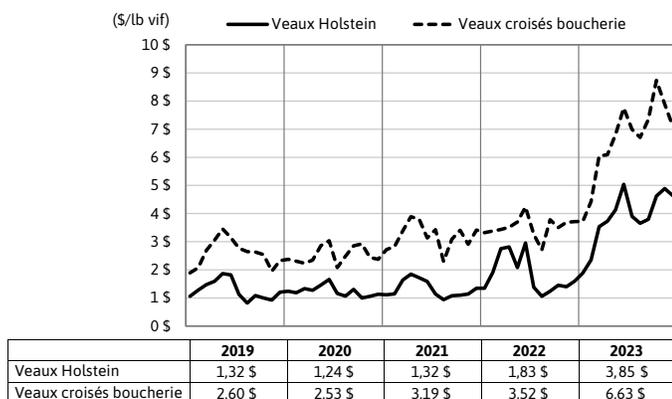
|          | 2019    | 2020     | 2021     | 2022     | 2023     |
|----------|---------|----------|----------|----------|----------|
| Québec   | 1,32 \$ | 1,24 \$  | 1,32 \$  | 1,83 \$  | 3,85 \$  |
| QC-É.-U. | 0,08 \$ | -0,15 \$ | -0,34 \$ | -0,29 \$ | -0,13 \$ |
| Qc-Ont.  | 0,14 \$ | -0,03 \$ | -0,13 \$ | -0,04 \$ | -0,26 \$ |

Sources:  
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec  
• OCA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario  
• USDA: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA, États-Unis

# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

Le prix moyen des veaux laitiers a atteint un sommet de plus de 5\$/lb vif en juin 2023. Les veaux laitiers ont été commercialisés à un prix moyen annuel de 3,85\$/lb vif en 2023, soit 2,02\$/lb vif de plus que l'année précédente. Cette variation s'explique notamment par une très forte demande pour des sujets d'engraissement sur le marché américain et par un taux de change favorable à l'exportation de veaux vers les États-Unis.

**Figure 5: Comparaison des prix des veaux laitiers et des veaux croisés boucherie mâles**



Source:  
• PBQ: Prix de vente des veaux laitiers et croisés boucherie mâles vendus dans les encans du Québec

En 2023, les bons veaux mâles Holstein se sont vendus 3,85\$/lb vif comparativement à 6,63\$/lb vif pour les bons veaux laitiers croisés boucherie. L'augmentation du nombre de veaux laitiers croisés boucherie entraîne une réduction de l'offre en veaux Holstein, ce qui a pour effet d'augmenter leurs prix à l'encan.

## 2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR BOVIN DE RÉFORME ET VEAU LAITIER EN 2023

### 2.1 Développement de marché

Le projet de développement de marché initié par le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) a permis de lancer la certification Bœuf du Québec en novembre 2023. Certaines entreprises ont signé le contrat de licence et les discussions se poursuivent avec d'éventuels partenaires.

La contribution spéciale pour la promotion et la publicité à l'acquis des producteurs de bovins de réforme instaurée en 2023 permettra de financer, entre autres, le développement de la stratégie de communication promotionnelle du secteur et le déploiement de celle-ci. Il s'agit d'un dossier d'envergure pour les trois secteurs de la filière bœuf, c'est-à-dire le bouvillon d'abattage, le veau d'embouche et le bovin de réforme.

### 2.2 Veaux laitiers croisés boucherie

Depuis plusieurs années, le secteur s'assure de suivre l'évolution du marché des veaux laitiers croisés boucherie. Un guide portant sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers a d'ailleurs été publié en 2020 et se retrouve dans la section Publications du site Internet bovin.qc.ca. Cet outil permet de mieux comprendre la sélection de taureau selon sa race et ses écarts prévus chez la descendance (EPD) en fonction du marché visé.

Activités de la dernière année en lien avec les veaux laitiers croisés:

- Tournée d'information auprès des employés du Centre d'insémination artificielle du Québec;
- Production d'un balado pour STGenetics;
- Participation à des journées d'information pour les Cercles d'amélioration du bétail;
- Présentations lors des journées laitières dans plusieurs régions du Québec.

Le secteur continue ses travaux dans le but de fournir de l'information aux producteurs de lait afin de répondre aux besoins des acheteurs et ainsi maximiser le revenu des producteurs.

### 2.3 Projet de la filière veau

En 2023, la filière veau a amorcé une collaboration visant à améliorer l'offre de veaux laitiers croisés boucherie destinés à l'engraissement en veaux lourds. Le premier des trois volets du projet a permis de mesurer la relation entre le dépôt de gras dorsal, le sexe et le type de croisement des veaux. Ce volet tend à mieux connaître le phénomène de dépôt de gras dorsal sur différents types de veau afin de répondre à la problématique soulevée par la filière. Les analyses ont permis de constater que les femelles croisées de type Angus présentent un dépôt de gras dorsal supérieur à celui des veaux Holstein purs mâles et femelles dès le début de la phase de finition en veau de grain et particulièrement après le deuxième mois en finition. Une seconde phase du projet permettra d'évaluer les moyens de réduire le dépôt de gras dorsal par des variations alimentaires.

### 2.4 Amélioration de la régie, la santé et du bien être des vaches laitières de réforme

En 2019, le secteur a déposé un projet visant à documenter la condition et le bien être des vaches de réforme qui transitent par les encans du Québec afin de cibler des pratiques de gestion qui permettront d'améliorer leur bien être et de maximiser le revenu du producteur. Ce projet mené en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal tire à sa fin. Il a permis au comité de produire une capsule Web afin de promouvoir les meilleures pratiques de régie des bovins de réforme avant et au moment de leur départ de la ferme. Cette capsule est disponible sur la page YouTube des Producteurs de bovins du Québec. Le secteur souhaite partager les résultats de l'étude auprès des producteurs dans la prochaine année au cours de diverses activités.

## 2.5 Évaluation de l'opportunité de développement d'une filière d'engraissement de bouvillons laitiers au Québec — Étude technico-économique avec mise à l'échelle commerciale

Ce projet visait à documenter les performances d'élevage des bouvillons Holstein dans le contexte commercial québécois. Plus de 1 000 bouvillons Holstein et 800 bouvillons Angus Holstein ont été suivis tout au long de leur engraissement. En raison de l'évolution des marchés, les veaux laitiers croisés boucherie présentent une opportunité pour la filière bœuf. Les résultats du projet d'engraissement de bouvillons laitiers sont disponibles sous forme de capsules vidéo et d'un guide d'information pour les producteurs au <https://bovin.qc.ca/la-production/bovin-de-reforme-et-veau-laitier/publications/>. Ce projet a été financé par l'entremise du Programme de développement sectoriel, en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture, entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec.

## 3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

### 3.1 Déploiement de la certification Bœuf du Québec

Le secteur bovin de réforme et veau laitier poursuivra le développement de marchés pour les bovins de réforme provenant des producteurs du Québec. Il poursuivra également son implication dans le développement de la certification collective Bœuf du Québec et dans la mise en place de nouveaux partenariats.

### 3.2 Caractérisation du Programme Veau POD

L'amélioration du bien être, de la santé et de la qualité des veaux laitiers commercialisés dans les encans demeure une priorité du secteur. Le projet POD (planifier observer décider) vise à établir les critères de développement d'un programme de reconnaissance des fermes laitières appliquant les meilleures pratiques en matière de soins des veaux laitiers.

Le projet réalisé en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal s'est vu accorder une aide financière du Programme Innov'Action agroalimentaire. L'objectif du secteur est de mettre en place un programme permettant l'identification des veaux issus des meilleures pratiques d'élevage auprès des acheteurs afin d'assurer un meilleur revenu pour ces veaux lors de leur commercialisation dans les encans du Québec.

Les producteurs de lait identifiés comme étant les plus performants au Québec selon les critères du projet ont été contactés et sondés sur leur gestion des soins prodigués aux veaux laitiers. Pour faire suite à l'analyse des résultats du sondage et de la littérature scientifique sur le sujet, les meilleures pratiques seront diffusées auprès des producteurs de lait afin de leur permettre de s'identifier comme producteur de veaux POD, gage d'une qualité de veau supérieure reconnue par les acheteurs.

### 3.3 Filière veau

Les différents secteurs de la filière veau continueront à collaborer à l'amélioration de l'offre de veaux croisés destinés à l'engraissement en veaux lourds. En 2022, les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau de lait et de grain ont débuté un projet en trois volets afin de permettre à la filière de s'adapter aux changements liés à la présence grandissante de veaux laitiers croisés boucherie sur le marché:

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie;
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse Brune;
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le croisement des veaux.

Les conclusions du rapport sur le dépôt de gras dorsal chez les veaux de grain permettront au secteur de planifier une seconde phase au projet en lien avec l'alimentation des veaux.

Le secteur bovin de réforme et veau laitier poursuivra également les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII – Transport des animaux: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de lait et veau de grain.

### 3.4 Bovin de réforme

Le secteur bovin de réforme continuera d'outiller les producteurs afin de leur permettre de s'adapter au *Règlement sur la santé des animaux, Partie XII – Transport des animaux: modification au règlement sur le transport des animaux*. La gestion et le transport des bovins qui ne peuvent pas se rendre dans les centres de rassemblement sont des priorités. Le secteur souhaite s'assurer que tous les bovins commercialisables sont valorisés en respect des lois et règlements en vigueur.

### 3.5 Implication des membres

En 2024, le secteur souhaite promouvoir l'engagement des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers dans ses différents projets. Le CMMBR consultera les membres en cours d'année afin qu'ils se sentent davantage impliqués dans les dossiers du secteur. Le moyen utilisé pour consulter les membres est à définir selon les dossiers.

## 4. CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MISE EN MARCHÉ DES BOVINS DE RÉFORME POUR DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (FDMMBR) fut créé en 2004 par Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) pour financer la mise en place ou le fonctionnement d'une entreprise commerciale, soit Levinoff-Colbex, et détenir du capital-actions ou toute autre forme de capital dans une telle entreprise (décision 8089 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)).

# BOVINS DE RÉFORME ET VEAUX LAITIERS

À la même époque, un *Règlement sur la contribution spéciale pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme* a été adopté par les PBQ et approuvé par la RMAAQ, laquelle contribution spéciale était versée au FDMMBR.

Le 17 août 2005 (décision 8407 de la RMAAQ), les PBQ ont obtenu une exemption de la RMAAQ pour l'application des articles 60 et 128 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (Loi) en vertu de l'article 37 de ladite Loi, ce qui leur a permis d'investir les sommes versées dans le FDMMBR dans une entreprise commerciale.

Le ou vers le 31 août 2005, le gouvernement du Québec a autorisé, Investissement Québec (IQ) à accorder aux PBQ une aide financière sous forme d'un prêt au montant maximal de 19 M\$ aux fins de financer le projet de mise en place et de fonctionnement d'une entreprise commerciale, aux termes du Décret 805-2005.

Une contribution spéciale de 53,86 \$ par bovin de réforme mis en marché fut par ailleurs perçue auprès des producteurs du secteur de bovin de réforme à compter du 1<sup>er</sup> août 2008 pour refinancer le fonctionnement de l'entreprise commerciale et rembourser certains emprunts effectués par les PBQ auprès d'une institution financière, soit la Banque Nationale du Canada (BNC), à cette fin.

Les emprunts effectués auprès de la BNC ont été remboursés par les PBQ et la perception de la contribution spéciale a conséquemment cessé en 2014.

En date du 30 novembre 2023, le FDMMBR dispose ainsi d'un solde positif d'environ 2,6 M\$.

La dette des PBQ envers IQ s'élève quant à elle à environ 19,5 M\$ (incluant des intérêts capitalisés).

Depuis plusieurs mois, les PBQ sont en discussion tant avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), IQ que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de trouver une issue définitive à ce dossier, à savoir la radiation de la dette des PBQ.

À la suite de ces discussions exploratoires, les PBQ, avec le MEIE, IQ et le MAPAQ ont confirmé leur ouverture à faire cheminer en 2024 une proposition au gouvernement à l'effet de radier la dette de 19,5 M\$ (incluant les intérêts capitalisés) des PBQ contractée en 2008 avec IQ, incluant les intérêts.

En considération de cette radiation, les PBQ doivent s'engager à utiliser le solde du FDMMBR, soit environ 2,6 M\$, aux fins de réaliser des projets portant sur la durabilité dont, notamment, la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Rappelons que les producteurs se sont engagés à faire le virage vers une production bovine plus durable, notamment à réduire de 30 % leurs émanations de GES d'ici 2030, ce qui nécessite de mettre au point et à la disposition des producteurs des solutions concrètes et éprouvées pour ce faire.

Ces divers projets financés par le FDMMBR seront déterminés conjointement par les PBQ (incluant un représentant du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR)) et le MAPAQ.

Il est également entendu entre le MAPAQ et les PBQ que les projets seront au bénéfice des producteurs du secteur bovin de réforme et plus généralement dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs de bovins.

Pour utiliser à ces fins le solde du FDMMBR, les PBQ doivent cependant obtenir l'autorisation des producteurs réunis en assemblée générale dûment convoquée à cette fin.

## Recommandation

Le CMMBR et le conseil d'administration des PBQ recommandent aux producteurs d'accepter que les fonds accumulés au FDMMBR soient utilisés à une autre fin que celle initialement prévue, à savoir, le financement de l'entreprise commerciale, pour aider les producteurs du secteur bovin de réforme (types laitier et boucherie) à financer et mettre en place des projets à portée collective de développement durable et de réduction des GES de leur production.

## Consultation des producteurs

Êtes-vous d'accord avec la recommandation du comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers et du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec de modifier l'affectation du Fonds pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme afin que les sommes contenues dans celui-ci soient utilisées pour financer et mettre en place des projets en développement durable et réduction de gaz à effet de serre, conditionnellement à la radiation de la dette des Producteurs de bovins du Québec envers Investissement Québec au montant approximatif de 19,5 M\$ ?



OUI



NON

## 5. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ

### 5.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
  - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
  - Détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises;
  - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

## 6. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

# ABONNEZ-VOUS



**Les Producteurs  
de bovins  
du Québec**



**Les Producteurs  
de veaux  
d'embouche  
du Québec**



**Les Producteurs de  
bovins du Québec**



# VISITEZ-NOUS

**bovin.qc.ca**



**lesfaitsboeuf.com  
veaufaits.com**



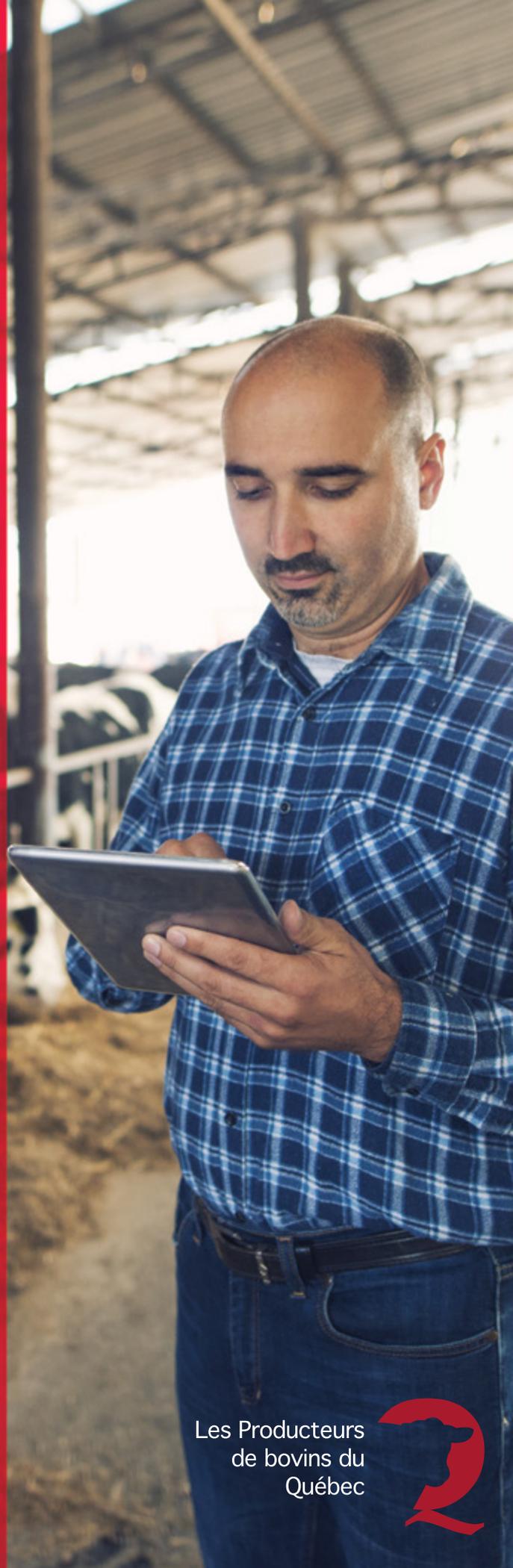
**veaudeaubec.com**



**boeufdici.com**



**mangezleboeufduquebec.com**



Les Producteurs  
de bovins du  
Québec





**Le plus important regroupement d'encans d'animaux vivants de l'est du Canada**

#### **SAINT-ISIDORE**

M. Edoardo Maciocia  
Directeur

2020, rang de la Rivière  
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0  
Téléphone : 418 882-6301  
Sans frais : 1 866 839-9475  
Télécopieur : 418 882-0731  
maeq@globetrotter.net

#### **VENTES RÉGULIÈRES**

**Bovins de réforme et veaux laitiers**  
Lundi et mercredi

**Veaux d'embouche**  
Vendredi

#### **SAINT-HYACINTHE**

M. Mario Maciocia  
Directeur

5110, Rue Martineau,  
St-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9  
Téléphone : 450 796-2612  
Sans frais : 1 877 796-2612  
Télécopieur : 450 796-2298  
reseauencanquebec@cgocable.ca

#### **VENTES RÉGULIÈRES**

**Bovins de réforme et veaux laitiers**  
Lundi et mercredi

#### **DANVILLE**

M. Edoardo Maciocia  
Directeur

1451, Rte 116,  
Danville (Québec) J0A 1A0  
Téléphone : 819 839-2781  
Télécopieur : 819 839-3849  
encan@qc.aira.com

#### **VENTES RÉGULIÈRES**

**Bovins de réforme et veaux laitiers**  
Mardi

Les Producteurs  
de bovins du  
Québec



**LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2  
Tél.: 450 679-0530 • pbq@upa.qc.ca

**bovin.qc.ca**